

POLYNESIE FRANCAISE

**SCHEMA D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA  
D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**COMMISSION D'ENQUETE :**

**PRESIDENT : Gaspard PONIA**

**MEMBRES : Didier BERTIN  
Yvon CHAGNE**

**Consultation du 7 octobre 2019 au 6 novembre 2019 inclus  
(arrêté n° 966/PR du 18 septembre 2019)**

## **SOMMAIRE**

1 - GENERALITES

2 - PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT GENERAL (SAGE)

3 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

4 - INVENTAIRE DES DECLARATIONS

5 - OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

6 - AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

## 1- GENERALITES

La loi de Pays n° 2012-17 SAGE précise que le PADD expose, à l'échelle de la Polynésie française, la manière dont le Pays souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes du développement durable. Il organise l'articulation des archipels entre eux.

Le PADD comprend :

- Le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial à l'échelle du pays en matière: d'enseignement, de culture, de santé, d'information et de communication, de transports de biens et de personnes, d'énergie, de sports ;
- La localisation préférentielle notamment des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques.

Le PADD comprend un document spécifique, appelé trame verte et bleue, relatif à l'érosion et la fragmentation des milieux naturels ainsi que des paysages. Il présente les objectifs prioritaires en vue de préserver les espèces et les fonctionnalités des écosystèmes. Ce document est basé sur des objectifs de maintien et de reconstitution des réseaux d'échanges au bénéfice de la faune et de la flore. Il vise aussi à constituer des zones tampons pour amoindrir les impacts des activités humaines sur l'environnement et inversement.

Les cinq schémas d'archipel déclinent le PADD. Ils expriment la politique de développement durable du territoire concerné en mettant en relation la stratégie de développement économique et d'aménagement de l'espace avec des objectifs quantifiés de préservation et de valorisation des espaces naturels, des sites et des paysages.

Il apparaît ainsi que le PADD intègre les orientations de développement, d'aménagement et de préservation s'appliquant de manière «générique» sur l'ensemble du Fenua, tandis que les schémas d'archipels décrivent, au travers des documents d'orientations générales (DOG), les orientations stratégiques concernant plus spécifiquement tel ou tel archipel, ou telle île en particulier, compte-tenu de leurs spécificités territoriales, sociales et culturelles.

Pour des raisons de cartographie, le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial ainsi que la trame verte et bleue sont décomposés et présentés dans chacun des schémas d'archipels plutôt que dans le PADD à l'échelle du Fenua.

Pour respecter le principe de «subsidiarité» entre documents de planification, le SAGE s'adresse principalement aux orientations stratégiques concernant l'avenir du Fenua et de ses cinq archipels. Il laisse ainsi aux PGA, PPR, PGEM ou AMP/G, le soin d'adapter ses règles et principes en fonction des enjeux et besoins locaux. Il est à noter que l'article D.113-2 du Code de l'aménagement de la Polynésie stipule qu'un PGA doit être conforme au SAGE. Or la notion de conformité revêt un sens juridique précis et très contraignant, laissant peu de place pour l'adaptation aux réalités locales vécues. Il conviendrait donc de remplacer dans cet article l'adjectif «conforme» par «compatible» afin de mieux refléter la dimension stratégique du SAGE et l'équilibre à trouver dans l'articulation des normes.

Compte-tenu de l'importance des pressions d'urbanisation et des contraintes de toute nature qui caractérisent les Îles du Vent, l'approfondissement des orientations d'aménagement proposées par le SAGE pour cet archipel demandera probablement l'élaboration d'un schéma de planification et de programmation d'échelle intermédiaire (du type d'un SCOT en métropole et dans les DOM), couvrant l'ensemble l'île de Tahiti, mais probablement aussi la côte est de Moorea.

La réalisation de ce document et la mise en œuvre du SAGE dans l'archipel demanderont la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale (de type syndicat mixte d'étude et de programmation, voire d'un EPCI) et l'appui de la future agence d'aménagement et de développement durable créée par le Pays

## **2- PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT GENERAL**

### **2-1- LE «SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE» DU SAGE, FONDEMENT DU PADD DU FENUA ET DES SCHÉMAS D'ARCHIPELS**

Le scénario de référence propose une vision du développement du Fenua dans 20 ans, qui se veut à la fois ambitieuse et réaliste, et repose sur les 6 grands principes suivants :

- 1- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires ;
- 2- Favoriser un développement équilibré de ses cinq archipels fondé sur leurs spécificités ou atouts propres, pour que chaque habitant puisse y réaliser l'essentiel de son parcours de vie ;
- 3- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre capitale et pôles secondaires ;
- 4- Aménager le Fenua pour le rendre plus habitable tout en préservant son environnement exceptionnellement riche mais fragile ;
- 5- Renforcer la cohésion sociale et culturelle de la société polynésienne ;
- 6- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et améliorer sa résilience face aux catastrophes naturelles.

La concertation à propos de ce scénario de référence a fait émerger un ensemble d'orientations qui ont fait consensus et forment le socle du PADD du SAGE :

- Gagner le défi de l'attractivité et inverser les flux migratoires pour répondre aux aspirations d'une majorité de polynésiens de pouvoir naître, vivre et finir leur vie dans leur archipel ;
- Développer les liaisons internationales directes dans certains archipels : aménagement d'un aéroport international à vocation de décollage pour Faa'a à Rangiroa et d'un aéroport capable de recevoir des vols moyens courriers régionaux à Nuku Hiva ; accueil de jets privés à Bora-Bora ;
- Valoriser les identités archipélagiques en fonction des atouts et ressources locales : promotion de la culture et des patrimoines matériels et immatériels (artisanat, langues, festivals, pharmacopée, etc...) ;
- Renforcer les capitales d'archipel à partir de la déconcentration de grands équipements de formation et de soins : développement d'un enseignement professionnel spécialisé dans les atouts propres de l'archipel et de cliniques ou petits hôpitaux incluant des maternités équipées.
- Structurer des petites «centralités urbaines multifonctionnelles» autour d'espaces publics accueillants et confortables, pour répondre au déficit d'animation sociale, culturelle et commerciale dans les principaux villages ;
- Renforcer les services publics de transport par mer et/ou par air pour se déplacer de manière économique entre les différentes îles d'un archipel ;
- Aménager des voies publiques de désenclavement pour mettre en valeur les espaces intérieurs et les montagnes : développement agricole, touristique, hydroélectrique, etc... ;
- Revoir les modes de financement et renforcer l'ingénierie des communes en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des déchets et de production d'énergie pour leur permettre de mieux exercer leurs compétences concernant la fourniture de ces services publics environnementaux, d'expérimenter et adapter des solutions techniques aux réalités locales, dans le cadre d'une réglementation plus adaptée ;
- Développer la coopération et les projets de territoire à l'échelle intercommunale pour mutualiser les moyens et favoriser les synergies ;

- Gérer de manière concertée et raisonnée les espaces lagunaires et maritimes via les outils les plus adaptés pour limiter les conflits d'usage et préserver leurs ressources ;
- Encourager la mise en œuvre de politiques publiques concertées pour rendre l'action publique plus cohérente, lisible et renforcer l'intérêt général ;
- Pour les Îles du Vent, dont le poids restera prépondérant au sein du Fenua, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable proposées par le scénario de référence sont :
  - «Grand Papeete» : restructurer cette agglomération pour la rendre plus fonctionnelle et agréable à vivre ; améliorer sa gestion et son intégration intercommunale ; renouveler son centre pour renforcer son attractivité et déconcentrer certains équipements de Papeete (collèges, lycées...) ;
  - Taravao et Presqu'île : aménager un pôle urbain secondaire doté de ses propres équipements pour qu'il soit plus autonome par rapport au Grand Papeete et en faire la porte d'entrée d'un futur «Parc Naturel Régional de la Presqu'île» au cadre naturel protégé et ouvert à l'écotourisme ;
  - Moorea : aménager une nouvelle centralité urbaine à proximité de la gare maritime et un campus d'entreprises numériques à proximité de la baie d'Opunohu ;
  - Déplacements : moderniser et développer les transports urbains par la mise en service d'un bus en site propre d'Arue à Paea et de navettes maritimes de Punaauia vers Moorea et Taravao ; réaliser la « Route du Sud » de désenclavement de la Presqu'île ;
  - Grands équipements : restructurer le port autonome de Papeete (PAP) pour la croisière, la plaisance, la réparation navale, la pêche et le fret ; traiter l'interface avec le centre de Papeete ; renforcer le rôle régional de l'Université de Polynésie française (UPF) via son internationalisation ;
  - Voirie et espaces publics : mailler le territoire avec des routes pénétrantes, pistes cavalières et chemins de randonnée publics et réaliser des aménagements simples sur le littoral et dans la montagne pour profiter de la nature ;
  - Accueil temporaire de populations spécifiques venant des autres archipels : développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement psychosocial adaptées aux enfants scolarisés, aux femmes enceintes et aux personnes malades durant leur séjour dans les Îles du Vent.

Le SAGE soutient l'émergence de la Polynésie française comme pays d'outre-mer dynamique et attractif dans le Pacifique sud. Le développement de nouvelles liaisons aériennes internationales vers Tahiti et les Marquises, couplé à la montée en puissance de nouvelles offres et destinations touristiques (Village Tahitien, Raiatea et Marquises avec leur classement par l'UNESCO, par exemple) et de nouveaux secteurs économiques d'exportation (poissons de lagon de luxes élevés à Hao, phosphate « high grade » extrait à Makatea, par exemple) doit mieux insérer la Polynésie dans les flux économiques, commerciaux et financiers du Pacifique, entre Chine, Japon, Californie, Hawaï, Australie et Nouvelle-Zélande.

Le rayonnement du Fenua passera également par une attention très forte apportée à la protection/valorisation environnementale et à la qualité de l'organisation urbaine. L'attention apportée à la transformation de l'agglomération de Papeete (voir plus haut), ainsi que la qualité du fonctionnement territorial insulaire soutenu par le SAGE participera au rayonnement de la Polynésie française comme modèle de développement insulaire durable. Les réponses innovantes aux enjeux de l'insularité et de l'isolement (enjeux sociaux, économiques, environnementaux, énergétiques...) feront de la Polynésie française un modèle international. L'Université du Fenua devra participer à cette dynamique de développement en offrant des formations et recherches de référence dans le Pacifique.

## 2-2- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU PADD ET DU SCHEMA D'ARCHIPEL

Les orientations et prescriptions du PADD et des schémas d'archipel sont organisées selon trois «domaines stratégiques» faisant écho aux caractéristiques essentielles du Fenua :

- l'insularité ;
- l'habitabilité ;
- la vulnérabilité.

Ces domaines, fortement reliés entre eux, renvoient aux différents outils de programmation, d'aménagement ou de protection disponibles (cf. schéma explicatif ci-après).

### A- L'insularité

Ce domaine se réfère aux particularités d'un territoire formé de terre(s) isolée(s) et entourée(s) par l'océan, donc fondamentalement discontinu et aquatique. Il concerne les sujets suivants :

- les liaisons inter insulaires et le désenclavement des îles ;
- «l'économie bleue » ;
- la gestion du littoral ;
- la préservation de l'endémisme de la faune et de la flore.

Les orientations préconisées dans le domaine de l'insularité font écho à différents schémas directeurs engagés par le Pays, tels que ceux des liaisons inter insulaires, de l'aménagement numérique, du tourisme, de la pêche hauturière ou de la plaisance. La gestion du littoral et la préservation de la faune et de la flore endémiques relèvent, elles, de la Trame verte et bleue.

### B- L'habitabilité

Ce domaine se réfère à tout ce qui permet aux hommes de vivre durablement d'un territoire en le rendant hospitalier et d'y développer une culture spécifique, il englobe ainsi les sujets suivants

- L'urbanisme et le logement ;
- Les activités économiques (terrestres) ;
- Les transports et les déplacements (terrestres) ;
- Les voiries, réseaux et la production d'énergie ;
- Les équipements et services publics ;
- Les services publics environnementaux ;
- La culture et le patrimoine.

Les orientations préconisées dans le domaine de l'habitabilité font également écho à plusieurs schémas directeurs sectoriels portés par le Pays. Elles sont synthétisées dans le schéma d'implantation des équipements d'intérêt territorial et de vocation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques prévues aux paragraphes II.I a et b de la loi de Pays n° 2012-17 SAGE.

### C- La vulnérabilité

Ce domaine se réfère non seulement à la sensibilité d'un territoire aux risques de toute nature mais aussi à celle des milieux naturels aux pressions anthropiques découlant des deux précédents domaines. Il englobe les sujets suivants :

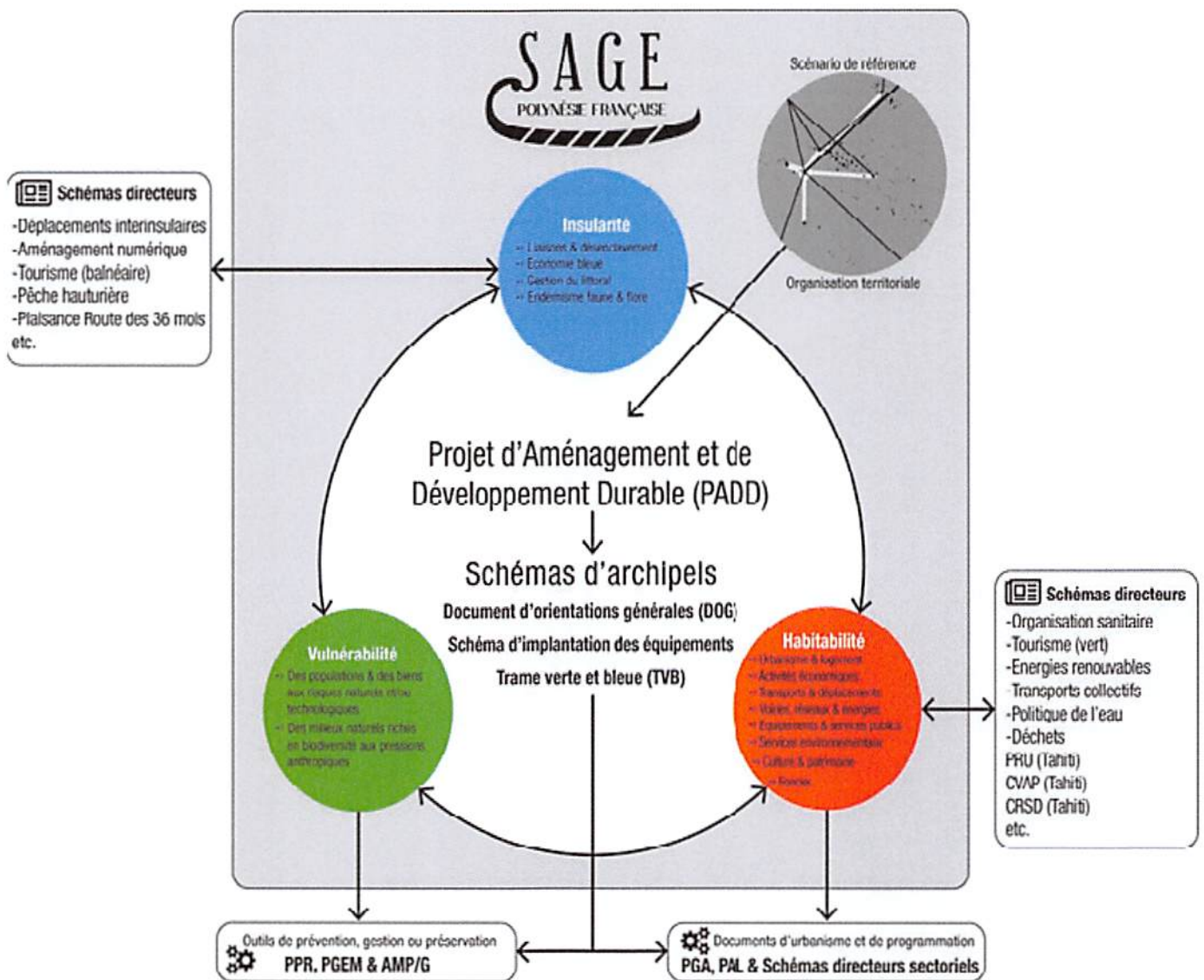
- L'exposition aux risques naturels (inondations, glissements de terrain, submersion marine, tempêtes et cyclones) ou technologiques des populations et des biens. La prise en considération de ces risques au nom du principe de précaution implique de prévoir des mesures d'adaptation ou de mitigation qui interagiront avec les PPR, ainsi qu'avec les PGA ;

- L'exposition des milieux naturels aux pressions humaines. La prise en considération de la valeur et des services « écosystémiques » rendus par ces milieux riches en biodiversité et généralement fragiles, nécessite de prévoir des mesures de protection ou de gestion, voire de restauration environnementales. Ces mesures sont traduites dans la « Trame verte et bleue » des Schémas d'archipel. Elles interagiront avec les PGEM et les PGA.

Une fois le SAGE approuvé, les orientations et prescriptions relevant de ces trois domaines pourront si nécessaire être intégrées dans les schémas de développement sectoriels à réviser ou à réaliser (compétence du Pays). Elles devront être déclinées dans les plans généraux d'aménagement (compétence communale).

C'est ainsi que sera assurée la compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme et de gestion territoriaux disponibles en Polynésie française.

### Schéma d'organisation en domaines stratégiques du PADD et des Schémas d'archipel





### **3 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

La délibération n°2019-80 APF du 13 septembre 2019 relative aux modalités de réalisation de l'enquête publique du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et l'arrêté n°966/PR du 18 septembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique du schéma d'aménagement de la Polynésie française disposent des conditions d'organisation et de déroulement de l'enquête publique.

#### **3-1 Organisation de l'enquête**

3-1-1- L'enquête a été ouverte du 07 octobre 2019 au 06 novembre 2019 inclus.

3-1-2- L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été :

- diffusé sur tout le territoire dans la presse écrite et par voie radiophonique ;
- transmis par courrier officiel aux communes de Polynésie ;
- transmis aux membres des comités techniques de coordination (COTECH) et de pilotage (COFIL), au gouvernement, ministères et services, aux participants aux concertations tenues pendant l'élaboration du projet ;
- publié par voie d'affichage à la direction du service de l'urbanisme et dans les circonscriptions administratives (cf certificats d'affichage établis par le chef du service de l'urbanisme et les chefs de circonscriptions administratives).

3-1-3- Le dossier présenté en enquête publique est composé de :

- Livre 1 : Rapport de présentation du SAGE ;
- Livre 2 : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) comprenant le PADD du Fenua et les schémas de chaque archipel composés pour chacun du document d'orientation générale (DOG), du schéma d'implantation des équipements d'intérêt territorial et trame verte et bleue (TVB) ;
- Les cartographies.

3-1-4- Un dossier d'enquête a été déposé :

- à la direction du service de l'urbanisme à Papeete
- et au siège de la circonscription administrative de chaque archipel.

Une version numérique du dossier est consultable sur le site internet du service de l'urbanisme de la Polynésie française.

3 1-5- Toute personne intéressée peut :

- consigner ses observations concernant le projet sur un des registres disponibles avec des dossiers ou détenus par chacun des membres de la commission d'enquête ;
- faire parvenir ses observations par écrit au président de la commission d'enquête à l'adresse du service de l'urbanisme à Papeete ;
- envoyer ses observations par courrier électronique à l'adresse [sage@urbanisme.gov.pf](mailto:sage@urbanisme.gov.pf) ;
- Les membres de la commission d'enquête peuvent également recueillir les observations dans les registres.

3-1-6- Les membres de la commission d'enquête nommés par l'arrêté n°966/PR du 18 septembre 2019 sont :

- Membres titulaires : Messieurs Gaspard PONIA, Yvon CHAGNE et Didier BERTIN,
- Membre suppléant : Monsieur Jacob LY.

Monsieur Gaspard PONIA est désigné en qualité de président de la commission d'enquête dont le siège est situé au service de l'urbanisme de la Polynésie française, BP 866 – 98713 Papeete.

### 3-2- Déroulement de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée normalement selon le calendrier prévu par l'arrêté n°966/PR du 18 septembre 2019, du 07 octobre 2019 au 06 novembre 2019 inclus.

Des séances de présentation du projet pour l'ensemble du territoire et pour les archipels se sont tenues dans les locaux de la Présidence de la Polynésie française du 07 au 09 octobre 2019 ainsi que dans les circonscriptions administratives lors des permanences respectives des membres de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a tenu des permanences :

Archipels	Lieux	Dates
Iles du vent	Assemblée de la Polynésie française	Du 10 au 11 octobre 2019 Du 28 au 31 octobre 2019 Du 04 au 06 novembre 2019
Iles australes	Circonscription IA à Tubuai	Du 14 au 18 octobre 2019
Iles sous le vent	Circonscription ISLV à Uturoa	Du 21 au 25 octobre 2019
Iles marquises	Circonscription IM à Taiohae	Du 28 au 31 octobre 2019
Iles Tuamotu Gambier	Circonscription TG à Papeete	Du 28 au 31 octobre 2019 Du 04 au 06 novembre 2019

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquêtes clôturés par les administrateurs des archipels ou par le chef du service de l'urbanisme, ont été transmis au président de la commission d'enquête.

#### **4 - INVENTAIRE DES DECLARATIONS**

Le comptage des observations est consigné comme suit :

Registres	Nombre de déclarations enregistrées
Boîte email du service de l'urbanisme	106
Boîte postale du service de l'urbanisme	0
Registre des îles du vent	2
Registre des Australes	0
Registre des îles sous le vent	10
Registre des Tuamotu Gambier	0
Registre des Marquises	0
Registre Gaspard PONIA	1 708
Registre Didier BERTIN	7
Registre Yvon CHAGNE	69
Totaux	1 902

#### **PRINCIPAUX SUJETS EVOQUES PAR LES DECLARATIONS**

Dans la grande majorité, les observations enregistrées concernent les grands projets identifiés. En effet :

- 1 719 déclarations (90%) sont relatives à la «route du sud» reliant Punaauia à Taravao ;
- 50 déclarations sont défavorables aux 4 projets suivants :
  - Route du sud Tahiti ;
  - Marina Tevaitoa Raiatea ;
  - CET de Faaroa Raiatea ;
  - Exploitation minière Makatea.

Par ailleurs les pétitionnaires sollicitent une grande vigilance et une garantie de haute qualité environnementale des projets de la ferme aquacole de Hao, du village tahitien de Punaauia et de la zone bio-marine de Faratea. Ils demandent le principe de réserver un minimum de 30% de notre Zone Économique Exclusive à une protection totale (zéro pêche) soit inscrit au SAGE.

- 36 déclarations concernent l'exploitation minière de Makatea ;
- 4 déclarations s'opposent au CET de Faaroa ;
- 1 déclaration contre la marina de Tevaitoa ;
- 47 déclarations incluant une pétition de 42 signatures, déplorent que les lieux de consultation des documents n'aient pas été plus accessibles à l'ensemble de la population ou que les documents n'aient pas été traduits en langue tahitienne ;
- 7 avis proviennent d'associations ou d'institutions communales ;
- 2 courriers émanant de services administratifs du Pays ont été transmis au service de l'urbanisme pour suite à donner.

Quelques déclarations sont relatives à des sujets particuliers en marge du SAGE.

## **5 - OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

### **5-1- LE PADD DU FENUA**

Il n'a pas été relevé d'observation spécifique relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Fenua. La grande majorité des déclarants se félicitent que le Pays se dote d'un outil structuré pour une vision à long terme de son aménagement et son développement durable.

#### **Commentaires des membres de la commission d'enquête :**

*Il apparaît que les déclarants semblent avoir eu du mal à faire le distinguo entre les différentes couches du SAGE.*

### **5-2- SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES DU VENT :**

La quasi-totalité des déclarations sur le schéma d'archipel des îles du vent concerne les projets identifiés, en particulier la route du sud et dans un degré moindre la zone bio-marine de Taravao. Des inquiétudes portent sur les installations portuaires, notamment l'extension du port de Papeete vers l'Est.

Les observations sur le projet de la route du sud sont détaillées plus loin.

Les pétitionnaires sollicitent une grande vigilance et une garantie de haute qualité environnementale pour les projets en voie de développement que sont le village tahitien (tourisme) et la zone bio-marine de Taravao.

Un déclarant observe que la rectification de la route sinueuse de la côte est pourrait améliorer la circulation, et une partie de la côte ouest de Tehaupoo à Mataiea en profiter. L'ouverture de routes passant de Faaone à Afaahiti et de Faaone à l'Ouest permettra de contourner le centre-ville de Taravao.

Une observation porte sur la mauvaise qualité de l'eau distribuée par la commune de Taiarapu Est.

Une dernière observation souhaite l'abandon des ronds-points au profit d'un marquage horizontal de qualité, par ailleurs le pétitionnaire s'étonne du choix de Hao comme aéroport international au motif que la piste serait touchée par la montée des eaux.

#### **Commentaires des membres de la commission d'enquête :**

*Il n'y a pas d'observation remettant en cause les orientations du schéma d'archipel des îles du vent à l'exception du projet de la route du sud.*

*L'amélioration de la liaison Papeete-Taravao devrait aussi intégrer l'existence de la RT2 (côte Est).*

### **5-3- SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES SOUS LE VENT**

Une partie des déclarations sur le schéma d'archipel des îles sous le vent concerne les projets de marinas et le projet de centre d'enfouissement technique des déchets. Les observations sur ces projets sont détaillées plus loin.

Les thèmes suivants reçoivent des observations :

#### **Économie bleue :**

Une déclaration demande comment inciter le réaménagement des hôtels en friche et pourquoi les hébergements saisonniers de type Airbnb ne sont pas traités.

Une déclaration dit oui au développement des activités nautiques mais pas au détriment de l'environnement et non à la marina de Tevaitoa et au CET de Faaroa.

Une personne ne voit pas la nécessité de créer une marina à Maupiti, mais plutôt adapter les installations du quai existant sur lequel de nombreux travaux y ont été réalisés. Elle voit un impact négatif sur le milieu lagonnaire car l'apport d'eau de mer du large est limité par l'existence d'une seule passe. Elle suggère de limiter au maximum l'accès aux yachts qui se mettent partout dans le lagon.

#### Urbanisme et logement :

Un déclarant dit :

- L'idée de créer des centres urbains est intéressante ;
- Pourquoi construire les mêmes fare qu'à Tahiti pour le logement social ? ;
- Imposer les pilotis pour toute construction neuve pour éviter l'imperméabilisation ;
- Activer la sortie de l'indivision et non « parquer » les familles dans des logements sociaux car toutes sont propriétaires de terres mais indivises.

#### Activités économiques terrestres :

Une observation sur les activités économiques terrestres :

- Faire une usine pour kits de fare à Raiatea plutôt qu'à Tahiti, quid du bois de falcata ;
- Makatea : qui oserait se dire pour la destruction d'une île pour le bénéfice de Tahiti ?

#### Voiries, réseaux et production d'énergie :

Une déclaration signée par deux personnes suggère de :

- Tenir des concertations avec les propriétaires et les citoyens pour tout projet à réaliser sur l'île et sur toutes les îles de manière générale ; et en particulier pour la route d'accès à la future centrale électrique d'Uturoa, le rond-point à la sortie de l'aéroport, ou la couverture des caniveaux de la route de l'aéroport ;
- Aménager des abris pour les élèves et passagers du Maupiti express partant vers Bora Bora et Maupiti.

#### Services publics environnementaux :

Les déclarations portent essentiellement sur le CET de Faaroa et la marina de Tevaitoa dont les observations sont détaillées dans le chapitre grands projets identifiés.

#### Littoral :

Une déclaration dit qu'il est urgent d'arrêter les enrochements et chercher des solutions innovantes.

#### Lagon :

Préserver le jardin de corail (et non interdire) et réglementer l'accès, non à la pêche, aux canoës kayak, telles sont les observations d'une déclaration.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Les grandes orientations du schéma d'archipel des îles sous le vent ne sont pas remises en question par les observations à l'exception des sites d'implantation des principaux équipements comme nous le verrons plus loin.*

#### 5-4- SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES AUSTRALES

Une observation sur le document général notamment sur le suivi et l'implication réelle des acteurs des îles Australes (population, communes, etc...).

Sur les liaisons inter-insulaires et le désenclavement de l'archipel, une observation a porté sur un problème récurrent sur l'île de Tubuai, de rupture des produits hydrocarbures et de denrée de première nécessité.

Dans la rubrique activités économiques (terrestres), une observation relève pour les îles Australes, le manque de structure permettant d'orienter les jeunes des îles dans leurs recherches d'emplois et d'activités.

Culture, patrimoine, l'observation sur le site dit « la Bounty » situé en terrain privé, demande de mettre en place une convention État/Pays/Commune pour exploiter ce site de richesse culturelle, historique et patrimoniale.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*D'une manière générale les préoccupations des pétitionnaires ont été prises en compte dans le document mis à l'enquête.*

#### 5-5- SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES MARQUISES

Une observation sur les documents d'orientations générales porte sur la nécessité de reprendre la lutte contre la prolifération des nonos sur l'île de Nuku Hiva et principalement sur le village de Taipivai en vue d'améliorer les conditions d'accueil des touristes et le quotidien des habitants.

Sur les liaisons inter-insulaires et le désenclavement de l'archipel des Marquises, le projet d'aéroport régional international est bien perçu notamment au niveau touristique.

Pour les voiries, réseaux et production d'énergie, une remarque porte sur la nécessité de poursuivre la liaison prévue de Hatiheu à Aakapa jusqu'à l'aéroport de Terre Déserte à Nuku Hiva.

Dans la rubrique culture, patrimoine, sport et développement, une observation porte sur les enjeux que représente la transmission du savoir artisanal et artistique dans le domaine de la sculpture, du Tapa ou du tatouage et la nécessité de remettre en place une formation spécifique localement.

Trame verte montagne, une observation porte sur la vulgarisation du savoir de l'environnement (faune et flore terrestre et maritime) et notamment des espèces endémiques des îles Marquises en vue de leur préservation par la population.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Le SAGE reprenant l'intégralité des propositions de la CODIM, les propositions principales n'ont pas fait l'objet de remarques particulières. Le projet d'aéroport régional international recueille même un avis favorable unanime. Seules 2 propositions à la marge ont été formulées sur des sujets n'ayant pas été traités par le document, à savoir la reprise du traitement contre les nonos (compatibilité du traitement avec l'environnement?) et une autre sur la préservation de la faune et la flore endémique aux Marquises qui mériterait un effort de vulgarisation auprès des populations. Deux autres propositions vont plus loin que celles retenues dans le document, à savoir le prolongement de la liaison routière Aakapa jusqu'à l'aéroport de Terre déserte et le rétablissement d'une formation spécifique pour l'art et l'artisanat Marquisien.*

*L'ensemble de ces propositions mériteraient un examen par le maître d'ouvrage dans le*

cadre de la mise au point du SAGE pour en vérifier l'intérêt et l'intégration si nécessaire dans le document final.

## 5-6- SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES TUAMOTU-GAMBIER

La grande majorité des déclarations concernent l'exploitation minière de Makatea. Ce projet sera traité dans le chapitre des grands projets identifiés.

Une personne déclare qu'il ne faut pas laisser Makatea dans la situation actuelle mais qu'il faut développer des liaisons maritimes et aériennes, des projets d'investissement avec des incitations.

Une autre déclaration enregistrée relève :

- l'indisponibilité du foncier dans les Tuamotu pour la réalisation des projets communaux (centrales hybrides, centre de tri des déchets, cimetières) ;
- constructions communales implantées souvent sur des terrains privés ;
- absence de contrôle sur l'utilisation effective des parcelles de terres domaniales louées à des fins agricoles ou d'habitat ;
- l'absence de PGA qui ne permet pas aux élus locaux une visibilité de l'occupation de l'espace (dispersion de l'habitat, éloignement des réseaux et services) ;
- Le problème foncier à Anaa où le nouveau village est implanté sur des terrains privés. L'indisponibilité de terrains favorise le retour des jeunes dans l'ancien village particulièrement exposé aux effets cycloniques (cyclone de 1983 a ravagé totalement l'ancien village).

### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Pour une bonne gestion des structures publiques, il est important que le pays dispose d'une politique de réserves foncières.*

## 5-7- LES GRANDS PROJETS IDENTIFIES

### 5-7-1- La «Route du sud»

Les déclarations sont très majoritairement enregistrées sous une même forme de courrier dont le contenu est globalement le suivant :

« La plupart des arguments présentés dans le document du SAGE, en matière de gestion responsable de l'environnement, de respect des composantes culturelles et sociétales spécifiques à la société polynésienne, conviennent et ne vont pas assez loin en la matière. Malheureusement, la mention d'un projet présenté comme inéluctable, celui de la dite « route du sud » alors qu'il représente l'antithèse de ces valeurs citées, va totalement à l'opposé et pour les raisons précises suivantes :

#### 1. Un projet inacceptable :

Cette route ne présente aucune justification sérieuse face aux solutions listées ci-après en point 2 (source: Expert Urbaniste).

Il porte fondamentalement atteinte aux patrimoines ancestraux de plusieurs centaines de familles qui se trouvent sur le tracé et à proximité. Elles seraient totalement déracinées tant en tant que fratrie et acteurs économiques liés à leur terroir. Elles perdraient donc leurs terres, jardins, maisons, certainement leur emploi, leur qualité de vie et leur environnement préservé, alors qu'aucun programme d'offre équivalente n'est prévu : il s'agit d'une déraison et d'une inhumanité sans nom ne se rencontrant pas même sous une dictature !

A l'heure où la communauté scientifique internationale ne cesse d'alerter les gouvernants de

toute la planète sur la nécessité capitale, pour l'humanité de cette décennie, d'entreprendre des mesures drastiques pour atténuer et préparer leur adaptation aux crises climatiques et d'enrayer l'extinction ultra-rapide de la biodiversité, il est alors incompréhensible de prévoir de consacrer autant de dizaines de milliards de XPF à une voie « rapide » favorisant les émissions de gaz à effet de serre, la pollution générale et l'anéantissement d'autant d'arbres et de surfaces si propices à la plantation de vergers et autres cultures nourricières intégrées .

Le désastre écologique et culturel majeur et honteux pour l'île, qui anéantirait sa biodiversité remarquable, polluerait les rivières et les lagons, défigurant les montagnes, goudronnant les sépultures des ancêtres encore présentes en pied de colline, coupant les vallées de leurs flux naturels d'amont en aval, flux qui ont fondé la culture polynésienne jusqu'aux plus fameuses pirogues à voiles d'Océanie.

Les invivables retombées polluantes et sonores qui résulteraient de ces voies rapides nuisent à la communauté restant à proximité, aux 5 écoles qu'elles touchent en plein sur le tracé, ou encore aux sites de cultes et culturels en totale contiguïté, y compris les plus fameux marae accueillant toujours des cérémonies qui constituent l'essence même de la culture polynésienne, laquelle en serait souillée et perdrait toute valeur aux yeux de nos touristes.

On ne peut pas cautionner l'augmentation des risques liés aux accidents issus d'une vitesse accrue combinée à la déresponsabilisation d'innombrables conducteurs imaginant pouvoir tenir le volant face à l'alcool, la drogue ou la fatigue;

On peut estimer à 500 hectares (100 m x 50 km) la destruction prévue des terres de pieds de montagnes, bien connue par les agronomes comme étant des plus fertiles ; et entraînant la disparition des jardins nourriciers des communautés, des produits ruraux qui leur permettent jusqu'à des ventes en bords de routes, encore paisibles ! Il en est de même pour nos pêcheurs que nous voulons voir continuer à vendre facilement leurs produits à des automobilistes pondérés.

Nous rejetons l'idée de contribuer par nos impôts au coût de ce projet pharaonique prévu au détriment de budgets cruellement insuffisants pour l'éducation de nos enfants, pour la santé publique, pour nous préparer concrètement aux crises planétaires en cours et pire face à nos concitoyens les plus démunis toujours plus nombreux et qui sont loin de pouvoir s'offrir des déplacements en auto, ou nos îliens abandonnés à leur isolement faute de budgets de services et développements correctement répartis ; ils quittent leurs archipels pour le mirage de la capitale où ils amplifient le trafic, mais aussi parfois les trottoirs-dortoirs de Papeete ...

Un tel projet soulèverait une nouvelle instabilité politique dont notre économie très précaire n'a absolument pas besoin : une incohérence d'autant plus criante que la continuité d'un tel projet n'offre aucune garantie d'aboutir, il s'agirait de purs gaspillages du fait d'évidentes incertitudes quant aux alternances politiques. Après quelques ventes amiables sur le projet Te Ara Nui, de nombreux propriétaires ayant vendus, sont maintenant de retour dans leurs maisons ! Quel serait leur propre sort ?

## 2. Améliorer l'existant serait amplement suffisant, consensuel, raisonné à l'échelle humaine et bien moins coûteux :

- Investir dans les pôles de développements durables ruraux (îles comprises) aurait pour effet de résoudre aussi le trafic dans Papeete ainsi que sur les routes des Plaines et RDO qui bouchonnent aussi aux heures de pointe !
- Améliorer les points du trafic engorgés aux heures de pointe seules et au sud seulement entre le PK 14 et 22 :
  - Refonte du rond-point dit « du Méridien » (les terrains vagues qui le bordent sont vides !)
  - Élargissement de la route de ceinture avec des portions de voies à dépassement mais systématiquement améliorée à l'opposé des servitudes pour permettre le contournement de l'usager bloquant sa file pour y entrer.



- Création de vraies pistes cyclables et trottoirs partout, incitant l'usage des 2 roues et la marche des riverains.
- Inciter aussi à l'utilisation des 2 roues en sécurisant leurs pistes et en adaptant la fiscalité, la réglementation.
- Installer des infrastructures facilitant le covoiturage.
- Rapprocher le service public de l'utilisateur.
- Étendre le service en ligne et le service itinérant pour éviter le déplacement systématique de l'utilisateur en ville.
- Déconcentrer les administrations les plus sollicitées en milieu rural et y renforcer l'excellence des écoles.
- Favoriser la fiscalité des investissements durables en milieu rural.
- Moduler les horaires des établissements scolaires et administrations du pays.
- Et surtout viabiliser toutes les vallées et domaines du Pays pour les cultiver et en tirer de vraies ressources durables et ré-équilibrantes face à la problématique sur concentration économique et urbaine de Papeete. »

Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*La route du sud, 15 ans après le projet a changé de nom mais pas de tracé, telle est la perception des nombreux pétitionnaires qui montrent une hyper sensibilité sur ce projet.*

*Les déclarants souhaitent une prise en compte anticipée des préconisations environnementales et techniques contenues dans le SAGE.*

*Les doléances portent essentiellement sur l'utilité de la réalisation de la « route du sud » préfigurée par le SAGE dont la fonction est de fluidifier la circulation entre Taravao et Papeete et donc réduire les temps de parcours tout en optimisant sa rentabilité économique, en absorbant l'essentiel du trafic de transit entre Taravao et Punaauia. Ce sont le tracé et les emprises de la future route impactant les zones habitées et les effets sur l'environnement qui soulèvent une forte opposition des déclarants.*

*Ainsi, il paraît concevable que le projet de la « route du sud » évoquée par le SAGE en tant que liaison fluide entre Punaauia et Taravao, soit précédé d'une réflexion globale sur la route actuelle et les infrastructures existantes incluant :*

- *La mise en place de transports en commun attractif pour la population ;*
- *La mise en place de liaisons maritimes entre Taravao et Papeete ;*
- *La mise en place de mesures incitatives à la création de zones d'activités en zones rurales ;*
- *La déconcentration des administrations pour se rapprocher des usagers ;*
- *L'adaptation des horaires de travail et/ou des rythmes scolaires ;*
- *L'amélioration des entrées de l'agglomération de Papeete ;*
- *L'amélioration du réseau routier actuel par la suppression des points durs (Punaaru, Paea) et la création d'aménagement de carrefour type tourne à gauche ;*
- *La création d'aménagements de sécurité dans les traverses d'agglomération ....*

*Il paraît essentiel que soient exposés clairement les motifs d'utilité publique des projets importants.*

5-7-2- L'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DE MAKATEA

A l'exception d'un seul déclarant favorable au projet, les doléances évoquent essentiellement les risques environnementaux de la reprise de l'exploitation des phosphates de Makatea et mettent en perspective le développement de projets liés aux activités touristiques. Les oppositions au projet

émanent, en partie, des associations familiales propriétaires des terres de Makatea.

La pertinence économique du projet en termes de bénéfices et d'emplois durables pour la population ne convainc pas les déclarants ni les associations.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête

*L'acceptation du projet par la population est une clé essentielle pour la poursuite du projet.*

#### 5-7-3- LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE FAAROA

Bien que reconnaissant la nécessité de traiter les déchets, les déclarants s'opposent au choix du site de FAAROA pour l'implantation des centres de traitements :

« Ainsi, le choix du site de FAAROA pour l'implantation du CET et de l'usine thermique pose un vrai problème et un réel danger et que l'association VAI AVA est surprise du choix de la CCH avec en plus un quai recevant des bateaux poubelles transportant les déchets des autres îles, »

Les déclarants demandent pourquoi ce choix car :

- Selon le SAGE et la DIREN, FAAROA, ses pentes et ses crêtes sont classées en « priorité haute » et cette zone doit être sanctuarisée avec des aménagements légers permettant sa découverte ;
- Selon le SAGE, la trame verte bleue préserve les espèces et les écosystèmes ;
- Selon le BRGM, le site choisi est situé en zone d'aléas forts : inondations et glissement de terrain ;
- Pour les espèces végétales et animales vulnérables, la législation interdit toute destruction, mutilation ou perturbations intentionnelles... ; or plusieurs espèces ont été répertoriées sur le site du CET ;
- Le tourisme se développe dans la vallée de FAAROA avec le jardin botanique, le belvédère, les sentiers de randonnées, la rivière navigable de Polynésie, la proximité du marae de TAPUTAPUATEA ;
- L'agriculture se développe à FAAROA ;
- L'empreinte carbone et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures sont à prendre en considération avec le transport par voie maritime des déchets provenant des autres îles ;
- La vallée et la baie de FAAROA ont énormément d'atouts à ne pas sacrifier car il y a d'autres possibilités.

Les pétitionnaires suggèrent :

- De créer un système de recueil et d'évacuation des eaux de ruissellement et pluviales vers des exutoires naturels des cours d'eau qui serpentent à travers le domaine, depuis leur source jusqu'au lagon pour éviter tous rejets de sédiments ;
- De créer des espaces paysagers sur les berges de la rivière pour le passage des promeneurs ;
- D'interdire sur le domaine toute utilisation de pesticides, herbicides et engrais chimiques.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Il appartiendra à la Communauté des Communes de Haïvai de choisir le meilleur site pour l'installation des ouvrages de traitement des déchets ménagers.*

#### 5-7-4- LES MARINAS

Les doléances portent essentiellement sur le choix d'implantation de la marina de TEVAITOA.

Les déclarants demandent que les marinas puissent être implantées sur des sites déjà

dégradés plutôt que sur des sites vierges.

Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Les préconisations, notamment environnementales, contenues dans le SAGE devraient guider les principes de choix de localisation des marinas.*

5-7-5- LES PROJETS EN VOIE DE MISE EN OEUVRE

Les pétitionnaires sollicitent une grande vigilance et une garantie de haute qualité environnementale pour les projets en voie de développement que sont le village tahitien (tourisme), la ferme aquacole de Hao et la zone bio-marine de Taravao.

Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Les préconisations, notamment environnementales, contenues dans le SAGE devraient répondre aux préoccupations des pétitionnaires.*

5-7-6- LES AVIS DES ASSOCIATIONS ET DES INSTITUTIONS COMMUNALES

1 - La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française (FAPE)

Compte tenu de la variété des sujets, les observations de cette association sont reproduites ci-après :

« PRÉALABLE :

La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement de Polynésie française (FAPE) Te Ora Naho compte au rang de ses membres : 35 associations de préservation-gestion environnementale, soit un nombre d'adhérents individuels atteignant à ce jour près de 2000 personnes. Tous nous regrettons l'insuffisance de publicité faite à cette enquête publique, le délai très court pour que la population puisse en prendre connaissance et formuler ses observations.

La forme adoptée est particulièrement critiquable, à savoir : la lecture et l'analyse d'un dossier très volumineux écrit uniquement en français, certes numérique, mais peu accessible à tout un chacun, dans les îles éloignées en particulier, pour les personnes n'utilisant pas l'internet, parlant exclusivement tahitien, maîtrisant mal l'expression écrite et pour lequel les réunions explicatives directes, organisées sans grande communication, ont été réduites au strict minimum ( à savoir une réunion par archipel !), et ce, avec des créneaux très réduits, dans le temps et dans l'espace, pour la formulation des observations.

Pour les Tuamotu, le SAGE est consultable uniquement à Papeete et pour les autres archipels au siège de la circonscription administrative c'est-à-dire sur une seule île.

Nous estimons ce procédé contraire aux principes démocratiques de transparence et d'accessibilité des documents publics inscrits dans nos législations.

Nous contestons vos affirmations qui se réfèrent à une réelle consultation des populations et à une vision partagée.

Aussi, nous déposons ici une synthèse de nos principales observations et doléances sur quelques orientations générales et quelques projets structurants que nous estimons incompatibles avec la notion d'aménagement et de développement durables.

SUR LE PADD DU FENUA

Ce PADD du Fenua et ses schémas d'archipels énoncent des règles de base fort intéressantes (et nous saluons notamment les propositions concrètes de préservation de zones naturelles, des rivières, des littoraux, des paysages, des espèces...etc inscrites dans la trame verte et bleue) mais

souvent contredites par la primauté du principe dit « d'utilité publique avérée » et par des préconisations d'aménagement ou soutien à des projets qui ne respectent pas les règles posées.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence une contre-vérité patente :

«Les risques technologiques sont fort heureusement négligeables dans le Fenua » (en page 42 du PADD Fenua) alors que d'anciens sites d'expérimentation nucléaire sont présents ! Quid de ces derniers qui n'apparaissent dans aucun plan de prévention des risques ? Nous ne disposons pas, à ce jour, de la totalité des informations permettant de lever le doute sur le risque de contamination radiologique. Nous demandons par conséquent à ce que le Pays et le SAGE se préoccupent de :

- faire mettre aux normes françaises et internationales le stockage des déchets radioactifs situés sur les terres, les lagons et les puits des atolls de Moruroa, Fangataufa et Hao ;
- faire procéder à un état des lieux radiologiques des anciens sites d'expérimentation du Pacifique et des écosystèmes à proximité par un organisme indépendant, en particulier étude des risques de contamination radiologique dans le cas d'une défaillance géo-mécanique de Moruroa, des puits de stockage et de certains sites de Hao ;
- faire dépolluer tous les sites touchés par de la pollution radiologique tel qu'explicité dans le rapport "Visite de Moruroa" de la DSCEN (Barrillot, B., 2010) dont les déchets radioactifs immergés des deux passes de Hao et Moruroa et le plutonium résiduel dans le lagon face à l'installation Meknès.

## I. Chapitre Économie Bleue

### AQUACULTURE :

Orientation générale : l'aquaculture doit résolument être durable.

Nous demandons à inscrire dans le PADD et dans les lois de Pays destinées à encadrer cette activité l'obligation, par les exploitants actuels et futurs, d'une aquaculture durable précisément définie qui préserve l'intégrité des lagons de Polynésie française, les conditions sanitaires d'élevage des animaux et la santé des consommateurs. Il nous paraît en effet indispensable de prévoir que l'élevage de chaque espèce soit soumis à des standards et des processus permettant :

1. D'éviter tout impact sur l'écosystème environnant, sur terre comme en mer (vie sauvage, habitats sensibles, qualité écologique de l'eau et des fonds marins, distance vis à vis des aires marines de conservation, risque de fuite des animaux, signalement des maladies et incidents avec la vie sauvage...) par des mesures de prévention et d'autocontrôle adaptées ;
2. De garantir une traçabilité de l'alimentation des élevages afin qu'elle ne soit pas composée d'ingrédients provenant d'espèces marines sauvages ou de cultures non certifiées responsables ;
3. D'éviter toute pollution par des mesures à intervalles réguliers de paramètres dont les limites auront été préalablement fixées tels que niveaux de phosphore, taux d'oxygène par un strict traitement des eaux usées et interdiction de déverser des boues et autres matières présentant un risque ;
4. De garantir la biosécurité et prévenir les épidémies par un plan de gestion sanitaire supervisé par un vétérinaire, de prévoir des conditions strictes d'utilisation des médicaments, d'interdire l'usage d'antibiotiques...
5. D'interagir avec les communautés locales sous quelque forme et de respecter la réglementation sociale locale.

Ces préconisations ne sont bien évidemment pas exhaustives et peuvent varier selon les espèces élevées.

L'obligation écrite et précise du caractère durable de l'aquaculture polynésienne permettrait :

- de définir clairement les critères de durabilité applicables à tous ;

- de produire les conditions d'une concurrence loyale ;
- de placer automatiquement la Polynésie dans cette démarche saine et ses produits sur le label de qualité "issus d'une aquaculture durable".

D'un point de vue économique, nous pensons qu'il sera toujours très difficile pour l'aquaculture de Polynésie française d'être compétitive sur le plan mondial, un des seuls leviers de différenciation est d'adopter une stratégie de haute qualité sanitaire et environnementale, ce marché restant sans doute le plus accessible.

Il en va du respect de nos écosystèmes, de la préservation de notre biodiversité et de l'image internationale de la Polynésie française.

#### Projet structurant de HAO :

Le projet de ferme aquacole de HAO porté par Tahiti Nui Ocean Foods, qui a déjà bénéficié d'investissements publics conséquents et qui bénéficiera, s'il voit le jour, d'un statut fiscal avantageux, devrait pour la base et pour ses éventuelles fermes de grossissement et d'approvisionnement des îles voisines se voir appliquer ces contraintes d'aquaculture durable. La destination exclusivement aquacole du complexe est à garantir pour ne pas risquer d'en faire une base avancée (embarquement et exportation de poissons pélagiques) qui amplifiera la surpêche par les bateaux étrangers (chinois et autres) dans le Pacifique Est.

#### PERLICULTURE :

L'obligation de traitement des déchets et de non-pollution, voire de dépollution des lagons concernés, devrait être une obligation permanente des exploitants et non limitée à la phase d'autorisation et de renouvellement des concessions, telle que prévue au PADD.

A l'instar de l'aquaculture, le contrôle de l'impact de cette activité sur les écosystèmes est à organiser sérieusement et le concept de perliculture durable introduit.

#### PÊCHE HAUTURIÈRE :

La préservation intégrale (zéro pêche) d'au moins 30% de notre espace marin est une exigence des instances internationales et une demande forte de la population polynésienne. Nous la réitérons ici avec les précisions suivantes sur ces espaces à réserver : 30% de notre ZEE et des parties de lagon de chaque commune en « rahui » concertés.

Nous demandons que la logique de préservation de la ressource avec un zonage, tel que celui envisagé pour les Marquises, soit appliquée pour le schéma d'archipel des Australes, voire des autres archipels.

De véritables contrôles des stocks et des limitations dans le prélèvement de la ressource sont à instaurer. Des analyses d'impact sur la pêche artisanale côtière et la pêche vivrière sont à faire également.

Le principe d'un développement de la pêche au thon pour l'exportation subventionné par des fonds publics demande à être justifié d'autant que l'on constate que son prix sur le marché local le rend difficilement accessible aux populations locales à revenu modeste.

## II. Chapitre Économie verte

Nous demandons une décentralisation verte et économique, vers les îles et d'autres pôles que la zone du grand Papeete : vers le monde rural où se trouvent les vraies richesses du Fenua (capables d'assurer tant sa sécurité alimentaire et nutritionnelle que de redresser sa balance commerciale). D'immenses domaines du Pays restent en friches de plantes envahissantes.

Si le SAGE prévoit pour tous les archipels une diminution des intrants et traitements pesticides, nous estimons cet objectif frileux et demandons un plan réaliste de transition (progressive) vers l'agriculture biologique et spécifiquement basée sur la norme océanienne reconnue de référence par les textes du Pays : Arrêté CM 1203 du 12 AOUT 2011.

### III. Chapitre Énergie

Le SAGE fait référence au plan de transition énergétique pour la période 2015 - 2030 adopté en novembre 2015.

Depuis cette date aucune avancée substantielle permettant cette transition n'est constatée.

En application de ce plan, nous demandons notamment :

- le transfert à la TEP de la gestion de l'équilibre Offre/Demande d'électricité ;
- le lancement par la TEP d'appel d'offres pour la création de fermes solaires photovoltaïques avec stockage d'énergie centralisé ;
- la mise en place de la péréquation des coûts de production de l'électricité pour des raisons évidentes d'équité entre Tahiti et les îles (loi de Pays demandée par la Commission de Régulation de l'Énergie et la Chambre Territoriale des Comptes) et afin de permettre l'émergence d'initiatives locales de production décentralisée.

Le SAGE gagnerait de manière générale à orienter la R&D vers des solutions technologiques innovantes en matière d'Énergies Renouvelables (valorisation énergétique des déchets, développement de micro-réseaux et réseaux intelligents...), de Transport (Transport en Commun notamment) et d'Écologie.

La fédération demande l'application des principes du plan de transition énergétique en concertation avec les populations directement impactées par les projets pour Tahiti et pour les îles.

### IV. Chapitre services publics environnementaux

Le diagnostic est sans appel pour l'assainissement et les déchets.

La première pression anthropique sur les lagons résulte d'un assainissement des eaux usées déficient et ce dans toutes les îles. Les mesures préconisées dans chacun des schémas d'archipel doivent être plus fortes, étoffées et plus volontaristes et des moyens plus conséquents doivent y être affectés avec des délais stricts, à Tahiti et dans les îles.

La politique des déchets relève des communes qui ont besoin, en la matière, d'une politique sectorielle partagée et financée par le Pays. Les préconisations du PADD reposent beaucoup sur le syndicat Fenua Ma qui ne regroupe pas toutes les communes de Polynésie française et qui offre des possibilités limitées de recyclage (quelques types de déchets et exportés qui plus est !).

La réduction intensive à la source, l'incitation forte au compost, le tri, la règle de la responsabilité élargie des producteurs et importateurs, la mise en place d'une véritable économie – source d'emplois - dans la réutilisation/ la réparation et le recyclage, l'interdiction du plastique, la consigne et autres mesures réductrices... sont à généraliser car nous ne pourrions pas faire de l'enfouissement durablement.

L'aménagement de déchetteries devra être une priorité partout et pas seulement « à concrétiser en fonction des disponibilités foncières ».

Les Schémas des archipels éloignés mettent en évidence le coût de rapatriement des déchets recyclables sur Tahiti dont les bouteilles en plastiques, cannettes en aluminium... Nous pensons qu'il faut mettre l'accent dans les îles éloignées sur la non-importation des contenants de ce type. Le recours systématique au rapatriement onéreux de ces déchets vers Tahiti n'incite pas les communes et leurs habitants à trouver sur place des solutions autonomes et à adopter des processus de cycle vertueux (déchets dangereux mis à part).

## V. Trame verte et bleue

### Océan-AMG

Le classement de notre ZEE en Aire Marine Gérée (AMG) garantit sur le principe une gestion durable du vaste océan qui entoure nos îles. Nous demandons à ce que cette garantie soit renforcée :

- en délimitant des zones de non exploitation des ressources vivantes totalisant le minimum de 30% de sa superficie conformément à la campagne mondiale pour la nature de l'ONU, qui vise à préserver 30% des terres et des océans de la planète d'ici à 2030 ;
- en retirant l'exploitation des ressources minérales des activités marines «durables» à développer dans notre AMG car l'exploitation d'un minerai par définition n'est pas durable ;
- en désignant des organisations de la société civile environnementale dans le conseil de gestion ad hoc de notre AMG.

### SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES DU VENT

#### LIAISONS/ TRANSPORTS :

Prolongement de la digue portuaire à l'Est de Papeete pour y transférer les cuves de carburant : le lagon de Taunua sera-t-il sacrifié ? Des manières de réduire l'impact sur un écosystème encore vivant et riche (malgré les apparences) et sur les usages des habitants de Papeete dont c'est le seul lagon auquel ils ont accès, sont à rechercher activement.

### ÉCONOMIE BLEUE :

#### Village Tahitien

Une forte attention à l'aménagement du littoral, au respect des paysages et du patrimoine culturel polynésien, aux matériaux de construction et sources d'énergie utilisés, à l'implication des populations locales... est sollicité pour en faire un village tahitien durable en conformité avec les principes de réduction des gaz à effet de serre et de développement et tourisme durables.

#### Zone bio-marine de Faratea

Nous émettons la même préconisation que pour le Village tahitien pour en faire un modèle d'équipement de haute qualité environnementale qui s'accorde avec l'ambitieux objectif du SAGE de faire de la presqu'île le parc naturel de Tahiti.

### VOIRIES, RESEAUX ET PRODUCTION D'ENERGIE :

#### La Route du Sud :

«La liaison Ouest Punaauia-Taravao (ou LOPT) aura une fonction principale de transit combinée à une fonction de desserte locale. Elle «devrait» (à noter le conditionnel) fluidifier la circulation entre Taravao et Papeete et donc réduire les temps de parcours tout en optimisant sa rentabilité économique. » (C'est-à-dire ? Peut-on connaître sa rentabilité économique, autrement dit le rapport entre les coûts d'investissement et d'entretien et les gains économiques ?). «Elle est prévue à 2x2 voies sur 11 km, en prolongement de la RDP au-delà de la Punaruu (avec deux échangeurs) et 2x1 voie sur une trentaine de km jusqu'à Taravao».

La Fédération des associations de Protection de l'Environnement estime que ce projet démesuré est une fausse solution, de plus, très onéreuse pour «espérer» fluidifier la circulation des automobiles aux heures de pointe, c'est à dire 2 heures le matin et 2 heures le soir, soit 4h sur 24h. C'est prendre des moyens exagérés pour régler un problème comme prendre un marteau piqueur

pour écraser une mouche.

Des solutions plus adaptées ont fait leurs preuves ; elles sont celles de l'avenir et mériteraient qu'on y consacre plus de ressources humaines pensantes et des fonds publics plus abordables, de manière à ce qu'elles soient :

- moins destructrices de la nature (sans compter les effets anthropiques des terrassements et ruissellements dans le lagon et leur impact sur les récifs coralliens) ;
- moins consommatrices de ressources naturelles (agrégats) ni fortes émettrices de gaz à effet de serre ;
- sans catastrophe sociale (pas d'expropriation massive de populations)...
- et plus en accord avec les souhaits de la population.

Nous proposons des alternatives telle que : aménager correctement les voies de circulation existantes (3 à 4 voies par ex. telles que pour les avenue Georges Clémenceau et Ariipaea Pomare), garantir sérieusement le transport en commun avec des arrêts larges et prioritaires incluant des abribus, desservir les vallées et les plateaux exploitables, notamment pour l'agriculture, par des routes dans le « bon sens » (celui des flux naturels d'amont en aval et inversement), améliorer et protéger la circulation piétonnière et la circulation cycliste, proposer des parkings pour le covoiturage, des lieux de vie et de bien-être, espaces verts , accès à la mer et à la montagne (et ne pas isoler des populations par une infranchissable barrière de goudron)...

Il y a une forte nécessité pour le Pays d'investir dans des écoles d'excellence portées sur les sciences naturelles, les EnR, l'écologie, l'environnement, l'agroécologie mais autres que celles centralisées sur Papeete (ce qui permettrait aussi d'orienter les flux intenses de circulation dans d'autres directions). Comme on peut le constater, la circulation est fluide en période de vacances scolaires. La décentralisation économique verte que nous appelons de nos vœux est aussi une solution de fond aux problèmes de circulation de Tahiti.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations déposées par l'association MATA ATEA à l'occasion de cette enquête publique.

### Le mix énergétique aux IDV :

Les préconisations du concessionnaire actuel sont reprises telles quelles pour le schéma des IDV :

Développer des solutions hydroélectriques à Tahiti, notamment un gros barrage pour la régulation électrique du photovoltaïque (urgent).

Le développement du photovoltaïque régulé (avec solutions de stockage tampon) et la construction de petits barrages ou de turbines hydroélectriques dans d'autres vallées à fort potentiel telles que : Mapuaura, Moaroa, Vairaharaha, Tuauru, Vaitaara, Taharuu et Onoheha – projets défendus par EDT - devrait permettre à moyen terme de dépasser le seuil de 60% d'EnR dans le mix énergétique de Tahiti.

À Moorea, le potentiel de développement des EnR est estimé à 16%, un redimensionnement des moyens thermiques est nécessaire.

L'hydroélectricité, dont l'acceptation sociale et environnementale est difficile, est le seul choix proposé pour Tahiti.

L'énergie solaire mériterait une plus grande place dans le SAGE aux IDV mais aussi dans les îles.



## SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES ILES SOUS LE VENT

### ECONOMIE BLEUE :

#### Les marinas aux ISLV :

L'extension de la marina d'Apooiti et de quelques marinas de plaisance à Bora-Bora (baie de Faanui), Huahine, Raiatea (baie de Tevaitoa pour une capacité de 110 voiliers) et si possible aussi à Maupiti.

Ces projets contredisent la nécessité inscrite par ailleurs au PADD de «repenser en profondeur les modes de gestion et d'aménagement des littoraux. Il s'agira d'abord d'éviter leur urbanisation et leur remblaiement, sauf utilité publique avérée et en l'absence d'alternative. Des ouvrages de génie écologique à la place d'ouvrages de génie civil lourd ! ...afin de préserver le transit sédimentaire assurant la recharge naturelle des plages».

Notre fédération demande du discernement dans l'autorisation de ce type de projet et de refuser l'implantation de la marina de Tevaitoa sur le site envisagé jusqu'à présent c'est-à-dire un remblai avec d'énormes quais en béton dans un lagon vivant, servant de nurseries à beaucoup d'espèces, d'habitat à certaines espèces protégées (dont la moule géante o'ota), de vivier pour les pêcheurs locaux et d'accès au lagon pour les habitants du village...car il y a des alternatives d'implantation.

Notre fédération soutient la demande des habitants et la position, les doléances et les observations de l'association « A paruru ia Tevaitoa » car il y a des alternatives dont celle de construire la marina sur un site déjà abîmé par d'anciennes extractions coralliennes, ces sites étant nombreux à Tumaraa.

### VOIERIES, RESEAUX et PRODUCTION D'ENERGIE

#### Le CET à Faaroa :

Notre Fédération ne conteste pas la nécessité d'un CET à Raiatea mais s'indigne du choix du site. Pour la DIREN, « la vallée de Faaroa, ainsi que les pentes et crêtes environnantes sont classées en priorité « haute » de conservation»... «un des sites dont il est nécessaire de sauvegarder l'intégrité de la biodiversité terrestre» ... «Cette zone doit être sanctuarisée et faire l'objet d'aménagements légers permettant sa découverte». Mais paradoxalement, le SAGE réduit à néant cette sanctuarisation en ajoutant : «Il est à noter que ce site est impacté par le projet de CET de la CC hava'i dont l'utilité publique est incontestable» (en page 62 du schéma d'archipel des ISLV).

Nous demandons à ce que ce site à vocation naturelle ne soit pas impacté par une installation industrielle car il y a des alternatives de localisation géographique.

Notre fédération s'inquiète également de la viabilité de la future unité de traitement des déchets sur ce même site de Faaroa, capable de valoriser thermiquement les ordures ménagères (bacs gris), les plastiques recyclables et les déchets verts ligneux issus non seulement de Raiatea, mais aussi des autres îles de l'archipel. Le PGD prévoit que les déchets de ces îles soient transportés dans des bennes ou containers étanches de 10 ou 20 m<sup>3</sup> par les cargos Taporo et Hawaiki Nui et soient déchargés sur le quai de Uturoa et transférés par camion-benne vers le CET de Faaroa. » ou encore : « construction d'un quai de transfert au fond de la baie de Faaroa afin de limiter les mouvements de camions sur la route côtière!!! ». Préconisation désastreuse sur le plan financier, mais aussi sur le plan environnemental, alors que le même SAGE recommande de diminuer la dépendance aux hydrocarbures des ISLV.

Que d'argent et d'énergie carbonée dépensés !... pour un traitement de déchets dont le procédé technologique fonctionne dans certains pays asiatiques, en raison des énormes volumes de déchets collectés, ce qui n'est pas le cas dans nos îles où la priorité est à la réduction de la

production de déchets ! Le rejet en bloc de ce projet d'usine par l'ADEME en est un signe : où est le développement durable ?

De plus, nous demandons à ce que Faaroa soit reconnu «Parc territorial» et/ou «Paysage protégé», comme décrit dans le code de l'environnement.

Nous demandons, comme le recommande le SAGE, que le PGA de Taputapuatea (non encore établi) classe en espace à préserver/gérer les zones classées en «priorité haute».

Quant à la vision à long terme sur la gestion des déchets, elle n'est pas du tout réglée : il faut s'y atteler sérieusement en prenant des décisions politiques fortes car nous ne pourrions pas faire de l'enfouissement à vie ; si nous prenons en considération les problèmes de foncier pour l'habitat et les infrastructures, un développement économique basé sur le tourisme et la préservation des écosystèmes, nous sommes loin du compte aux Iles Sous-le-Vent.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association « Vaiava » car il y a des sites alternatifs d'implantation pour un CET.

## SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES AUSTRALES

### Sylviculture :

Notre fédération demande à ce que soit explicitement indiqué au SAGE que l'exploitation des forêts des Australes et de toute forêt (bois de construction et bois précieux) soit durable c'est-à-dire que le renouvellement de la ressource soit assuré en parallèle des coupes.

### Pêche :

Il est constaté que la pêche hauturière se développe sans contrôle aux îles Australes et le SAGE ne prévoit pas d'organiser son développement. Nous demandons une approche préventive à une surexploitation des ressources halieutiques océaniques dans l'intérêt des pêcheurs artisanaux des îles concernées avec un zonage à l'instar de ce qui est prévu pour les Marquises.

### Trame Verte et bleue

Montagnes et motus : la répartition des terres entre espaces sanctuarisés et espaces naturels ouverts à la randonnée est une belle initiative. Cependant, l'aménagement des espaces de randonnées devrait être réglementé pour une intégration aux paysages, l'utilisation de matériaux naturels et le recours à des personnes habitant ces îles.

La réalisation d'un récent sentier à Rurutu, jalonné de piquets en béton et agrémenté d'un fare potee non conforme la tradition locale de l'île, est un exemple manifeste à éviter.

Océan-AMG : nous nous faisons les porte-paroles d'une grande partie des habitants des Australes pour demander une zone de pêche artisanale réservée aux habitants, une zone de pêche ouverte aux palangriers de Tahiti et une zone de réserve marine intégrale fermée à toute exploitation telle que sollicitée par le projet Rahui Nui no Tuhaa pae défendu par l'association du même nom.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association « Rahui nui no tuhaa pae ».

## SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES MARQUISES

### Pêche :

« La filière polynésienne de pêche semi-hauturière se développera surtout dans les eaux riches en

thons des Marquises, dans le cadre du Marquesas Fisheries Project porté par la CODIM. » La CODIM a également fait un projet de préservation de zones dit « Te tai nui a hau » que nous demandons de prendre en compte dans son intégralité et non en partie, tel qu'indiqué dans le SAGE ainsi qu'il suit :

« Le SAGE recommande de favoriser une filière de pêche semi-industrielle basée sur la ressource en thon de grande qualité pour l'exportation ... d'aider la pêche artisanale et de favoriser le renouvellement de la ressource par la mise en place d'une aire marine protégée ou gérée (cf. 3.B). Le SAGE soutient le projet porté par la CODIM, tout en notant qu'il reste encore des points à clarifier sur son dimensionnement et sur son impact environnemental. »

La Fédération demande à ce que soit appliquée le zonage proposé par la CODIM dans son projet « Te tainui a hau » en 3 zones précisément délimitées et indiquées au SAGE à savoir une zone de pêche artisanale, à 50 miles des côtes, puis une zone de protection stricte incluant en particulier une zone de reproduction des thons obèses, et enfin une zone d'activité marine durable.

#### Sylviculture :

Notre fédération demande à ce que soit explicitement indiqué au SAGE que l'exploitation des forêts des Marquises et de toute forêt (bois de construction et bois précieux) soit durable c'est-à-dire que le renouvellement de la ressource soit assuré en parallèle des coupes.

#### Trame Verte et bleue :

##### Océan-AMG

Notre fédération demande la mise en place d'une véritable aire marine protégée aux Marquises. (En effet, le terme « gérée » de la phrase inscrite en page 50 du SAGE-Schéma d'archipel des Marquises prête à confusion).

#### SUR LE SCHEMA D'ARCHIPEL DES TUAMOTU GAMBIER

Notre fédération conteste l'adoption d'un projet minier assorti d'une production de granulats de calcaire dans un plan d'aménagement et de développement durable et demande à ce que ce projet soit retiré du PADD Fenua et du schéma d'archipel des Tuamotu-Gambier. Par nature, une extraction minière n'est pas durable ni économiquement, ni socialement, puisqu'elle a vocation à cesser à l'épuisement d'une ressource non renouvelable (n'a-t-on pas suffisamment appris de l'expérience CEP après son départ ?), ni sur le plan environnemental puisqu'elle a pour objet de détruire irrémédiablement une partie du seul atoll surélevé des Tuamotu et son écosystème, avec la grave menace d'une destruction totale et d'un appauvrissement à l'instar de l'île de Nauru.

#### ECONOMIE BLEUE

##### La ferme aquacole de Hao

L'énorme production envisagée de 50 000 tonnes par an de mérous et de loches saumonées rend perplexe plus d'un biologiste marin et pose fortement la question de l'impact environnemental d'une aquaculture industrielle à Hao et dans les fermes de grossissement des «1 000 fermiers grossisseurs». Ce type d'aquaculture peut être très polluante et destructrice des milieux marins du fait de la capture de stocks de géniteurs sauvages, de la concentration de populations de poissons, des rejets organiques, de la nourriture utilisée et des traitements donnés aux poissons en cage.

Nous réitérons ici nos demandes formulées aux autorités du Pays, en mars 2018, pour que soit mis en œuvre :

1) Une expertise scientifique indépendante sur l'utilisation des lagons à des fins d'élevage ;

- 2) Une étude d'impact global qui inclut les impacts de l'engraissement des poissons dans le ou les lagons concernés ;
- 3) Une étude préliminaire pour connaître l'état zéro du lagon avant exploitation ;
- 4) Un comité de suivi scientifique, constitué notamment avec les compétences présentes en Polynésie française (DRMM, Criobe, Ifremer, IRD, UPF...) qui ont des années d'expérience sur les écosystèmes marins polynésiens et sur l'aquaculture locale.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association «A paruru ia Haoroagai».

### Tourisme balnéaire et sous-marin

Sur ce sujet, le SAGE recommande de développer le potentiel touristique de l'archipel sans traiter des risques de sur-fréquentation, sur-fréquentation déjà constatée sur certains sites emblématiques (passe Tetamanu à Fakarava, passe de Tiputa à Rangiroa).

Notre fédération demande une régulation de la fréquentation des sites de plongée et d'observation marine, en termes de volume de plongeurs présents simultanément et de pratiques à encadrer strictement, pour éviter un «tourisme animalier» invasif.

### ACTIVITES ECONOMIQUES TERRESTRES

Le SAGE met en priorité l'industrie minière et secondairement l'agriculture comme source de revenus de l'archipel. Nous demandons à ce que l'agriculture soit une priorité (en particulier à Makatea qui est truffé d'un engrais naturel le phosphate) et que les domaines du Pays servent enfin à installer des agriculteurs soumis à un cahier des charges agro-écologique avec obligation de résultats. L'extraction minière n'a pas droit de cité dans ce milieu insulaire exigu et fragile.

#### Le projet minier de Makatea :

Nous demandons à ce que le projet de la société Avenir Makatea ne soit pas retenu au SAGE car :

- L'atoll soulevé de Makatea, avec sa forêt primaire à Homalium et ses falaises, est inventorié par la DIREN avec une priorité de conservation « prioritaire » ; nous demandons son classement comme « réserve de biosphère » et considérons le projet minier comme un projet économique d'un investisseur privé qui n'est pas, par conséquent, d'une « utilité publique avérée », alors que l'intégrité de l'atoll de Makatea, du fait de sa reconnaissance par la DIREN en espace de conservation prioritaire, est bien « d'une utilité publique avérée ».
- Ce projet conduit à abaisser le niveau de ce plateau calcaire unique en Polynésie française de 7 mètres sur le quart de la surface de l'île, ce qui est considérable (dans un premier temps car bien évidemment, et comme partout ailleurs, le chantage à l'emploi et le spectre d'une disparition subite de revenus joueront en faveur d'une extension de l'exploitation à Makatea ou dans les îles voisines dont Mataiva pour son lagon riche en phosphates également).
- Il prévoit de restituer en fin d'exploitation des terres fertiles et « plantables », à 4 mètres sous le niveau actuel, grâce à 3 mètres de hauteur de compost (!), sans apporter une quelconque preuve de faisabilité alors qu'une telle réhabilitation n'a pu s'opérer nulle part ailleurs dans le monde (ni à Nauru) et qu'à contrario, des preuves d'infaisabilité sont apportées par des scientifiques.
- Il impactera forcément l'écosystème de l'île (dont sa nappe phréatique si particulière et unique, sa flore, sa faune et son avifaune endémiques), engendrera des pollutions de toute nature (sanitaires/ eau/ air..., paysagères et sonores), un gaspillage d'eau et rendra impossible toute opportunité de développer simultanément des activités d'écotourisme dont l'activité d'escalade qui a commencé à se mettre en place.
- Il ne constitue pas « un projet d'intérêt national pour le Fenua compte tenu de son enjeu

économique et social » car des alternatives de développement moins destructrices et durables (à Makatea et dans toute la Polynésie française) constituent des enjeux économiques et sociaux autrement plus valables.

Nous donnons pour preuve les chiffres énoncés par le SAGE pour ce projet de la SAS Avenir Makatea : 35 milliards FCFP de chiffre d'affaires par an pour la société minière, 177 millions FCFP de revenus fiscaux pour le Pays et 50 millions FCFP de redevances (par an ?)... pour les 3 000 propriétaires indivis et 73 emplois créés ! Il suffit de faire un rapport de proportions pour s'apercevoir que l'utilité publique est loin d'être avérée.

Nous demandons par extension que le projet de concassage des feo et de la couche de calcaire tendre située au-dessus du phosphate (qui produirait 31 M de m<sup>3</sup> d'agrégats) soit abandonné et qualifions de fallacieux l'argument selon lequel ce projet «éviterait d'exploiter les graviers des rivières ou le corail des platiers des autres îles» car il y a des alternatives à ces destructions programmées, à commencer par la réduction de nos besoins de granulats à la source ( en changeant nos modes de construction par une transition vers le bois et autres matériaux écologiques, en utilisant pour nos travaux publics des matériaux recyclés et autres solutions innovantes...) et par des alternatives de carrières en île haute.

Notre fédération soutient la position, les doléances et les observations de l'association «Fatu fenua no Makatea».

## CONCLUSION GÉNÉRALE :

Notre fédération se félicite que le Pays se dote enfin d'une vision à long terme adossé à cet outil structuré qu'est le SAGE. Il s'agit d'une avancée certaine pour notre Fenua.

Afin de garantir un développement véritablement harmonieux et durable, nous demandons que, pour les projets d'envergure précités, soit menée une réflexion sereine, en réelle concertation avec la société civile environnementale et la population, avant de valider la totalité du SAGE. »

### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Cette fédération qui représente 35 associations regroupant au total environ 2000 adhérents a fourni une contribution constructive qui pourrait conforter les grandes orientations du SAGE.*

## 2 - l'association Rāhui Nui nō Tuha'a Pae

Comme précédemment, le contenu des observations de cette association est reproduit ci-après :

« Notre association rejoint les doléances formulées par la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement – Te Ora Naho dont nous sommes membres, pour l'enquête publique relative à la consultation du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE). Nous regrettons le manque de communication et l'absence de réelle consultation de la population des Australes. Les documents du SAGE n'ont été consultables uniquement au siège de la circonscription administrative à Tubuai, et sur des délais très courts. Une seule réunion explicative a été organisée aux Australes, et l'accès au dossier numérique, très volumineux et écrit uniquement en français, est particulièrement difficile pour la population des Australes dont l'accès à internet est très limité.

Nous estimons ce procédé contraire aux principes de transparence et d'accessibilité des documents publics inscrits dans nos législations. Nous contestons vos affirmations qui se réfèrent à une réelle consultation des populations et à une vision partagée.

Concernant le PADD du Fenua, l'ensemble de la ZEE a été classée en Aire Marine Gérée en 2018. Nous pensons que toute ZEE est une zone gérée par définition, et que ce classement n'apporte aucune garantie supplémentaire sur la gestion durable et la préservation de notre océan.

Nous demandons que cette garantie soit renforcée en :

- délimitant des zones de protection stricte sans activités extractives sur au minimum 30% de l'ensemble de la ZEE, aussi bien au large que dans les lagons et les zones côtières ;
- finalisant les 2 projets de grandes aires marines protégées aux Marquises et aux Australes, et en les incluant à l'AMG dans leur intégralité ;
- désignant des organisations de la société civile environnementale dans le conseil de gestion ad hoc de l'AMG et des aires marines protégées.

Au niveau des Australes et du schéma de l'archipel, nous constatons le développement de la pêche hauturière, aussi bien par les pêcheries étrangères dans les eaux internationales autour des Australes, que par des flottilles polynésiennes dans nos eaux. Alors que les populations locales à faible revenu ont de plus en plus difficilement accès aux ressources du large, un développement de la pêche hauturière industrielle subventionné par des fonds publics, pour l'exportation, est un non-sens économique dénoncé notamment par l'ONU et la FAO.

Nous recommandons plutôt le développement de la pêche lagonaire et de la pêche côtière en poti marara, comme énoncé dans le schéma de l'archipel p.48. En revanche, il n'y a aucun bonitier aux Australes à même de pêcher jusqu'aux limites de la ZEE. Nous recommandons au contraire de limiter aux Australes l'usage des bateaux de type poti marara de moins de 25 pieds (7,2 m) dans un rayon de 20 miles nautique autour de nos îles, puis de protéger strictement la zone du large au-delà jusqu'à la limite de la ZEE. Ce zonage correspond au projet de grande réserve marine «Rahui Nui no Tuhaa Pae» proposée par la population des Australes et remis au gouvernement de la Polynésie française en avril 2016 (et non par l'ONG The Pew Charitable Trusts comme énoncé dans le schéma d'archipel des Australes p. 64).

Ce projet a fait l'objet de plusieurs expéditions scientifiques et culturelles et de nombreuses consultations publiques dans toutes les îles et les villages de l'archipel pendant plus de 2 ans. Il présente un projet adopté en consensus par la population des Australes et bénéficie toujours d'un très large soutien de la majorité de la population des Australes. En effet selon un sondage indépendant et représentatif publié le mois dernier, 81% de la population des Australes ayant entendu parler du projet de grande réserve marine Rahui Nui no Tuhaa Pae y est favorable.

Enfin, nous recommandons la mise en place de Rahui ou Zones de Pêches Réglementées dans l'ensemble des îles Australes, comme énoncé p. 64.

Malgré le manque de consultation flagrant de la société civile environnementale de Polynésie française sur ce projet de SAGE, nous espérons que nos doléances seront intégrées au schéma de l'archipel des Australes, afin qu'il réponde réellement aux attentes de la population locale, pour un développement raisonné et adapté de notre Fenua. »

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Ces éléments sont déjà intégrés dans le document de la fédération FAPE.*

### 3 - Association pour l'environnement TE KUA O TE HENUA ENANA

Les observations de l'association Te Hua O Te Henua Enana sont reproduites en intégralité.

« Après avoir étudié vos documents et participé à l'élaboration du schéma de l'archipel des Marquises, nous ne retrouvons pas les éléments qui nous tiennent à cœur à savoir :

La stratégie de développement de la pêche industrielle ou semi-industrielle, ciblée sur la capture du thon obèse dans la zone des Marquises, un non-sens économique et écologique. Le thon obèse est une espèce menacée sur la liste rouge de l'UICN surexploitée à hauteur de 84%. La WCPFC, la commission thonière internationale qui régule la gestion durable des ressources dans la Pacifique Sud et Central, recommande au contraire de réduire de 36% de l'effort de pêche de thon obèse pour retrouver un niveau de prélèvement durable du stock. La zone à l'est des Marquises a été

identifiée comme une zone de reproduction du thon obèse. Au vu du nombre de thoniers qui pêchent déjà très près de nos côtes et du déclin des stocks de thon, il est indispensable de protéger strictement sans activités extractives cette zone de reproduction du thon obèse en priorité, et de prévoir une zone de 50 miles autour de nos îles réservée à la pêche artisanale.

Ce zonage de compromis correspond au projet de grande aire marine protégée «Te Tai Nui a Hau», proposé par la CODIM et remis au gouvernement de la Polynésie française en juin 2018. Il permettra de développer une pêche durable et de protéger la pêche artisanale côtière pour la population locale, tout en préservant les ressources halieutiques. Ce projet a fait l'objet de plusieurs expéditions scientifiques et culturelles et de nombreuses consultations publiques depuis près de 10 ans. Il a fait l'objet d'un consensus adopté par l'ensemble des parties prenantes et bénéficie d'un soutien de la majorité de la population des Marquises. Il n'est donc pas nécessaire de relancer une phase de concertation.

Nous demandons de prendre en compte ce projet d'aire marine protégée dans son intégralité dans le schéma d'archipel des Marquises, c'est-à-dire avec une zone réservée à la pêche artisanale de 50 miles autour de chaque île (121 000 km<sup>2</sup>), une zone de protection stricte dans la zone identifiée de reproduction du thon obèse (310 000 km<sup>2</sup>) et une zone de pêche durable à l'extérieur de l'AMP.

### Trame verte Trame bleue

#### Océan

Le classement de notre ZEE en Aire Marine Gérée (AMG) garantit **sur le principe** une gestion durable du vaste océan qui entoure nos îles.

Nous demandons que cette garantie soit renforcée en :

- délimitant des zones de protection stricte sans activités extractives sur au minimum 30% de l'ensemble de la ZEE, aussi bien au large que dans les lagons et les zones côtières
- incluant à l' AMG dans leur intégralité les projets de grandes aires marines protégées portées par les populations des Marquises et des Australes.
- désignant des organisations de la société civile environnementale dans le conseil de gestion adhoc de l' AMG et des aires marines protégées.

#### Pêche

Nous demandons la mise en place d'une véritable aire marine protégée aux Marquises (enlever le terme «gérée» de la phrase inscrite en page 50 du SAGE-Schéma d'archipel des Marquises puisque toute la ZEE constitue déjà une aire marine gérée) et la création de la grande aire marine protégée «Te Tai Nui a Hau» dans son intégralité.

Ce projet de grande aire marine protégée a été proposé par la CODIM et remis au gouvernement de la Polynésie française en juin 2018. Il a fait l'objet de plusieurs expéditions scientifiques et culturelles et de nombreuses consultations publiques depuis près de 10 ans. Il présente un consensus adopté par l'ensemble des parties prenantes et bénéficie d'un soutien de la majorité de la population des Marquises (85% de la population des Marquises ayant entendu parler du projet de grande aire marine protégée Te Tai Nui a Hau y est favorable, selon un sondage indépendant et représentatif réalisé récemment). Il n'est pas nécessaire de relancer une phase de concertation comme énoncé p.71.

### Trame bleue Trame verte

#### Océan

Nous demandons à ce que soit appliqué, dans son intégralité et sans altération, le zonage proposé par la CODIM et le projet «Te Tai Nui a Hau» en 3 zones précisément délimitées et indiquées au SAGE, à savoir une zone réservée à la pêche artisanale de 50 miles autour de chaque île (121 000 km<sup>2</sup>), une zone de protection stricte dans la zone identifiée de reproduction du thon obèse (310 000 km<sup>2</sup>), et enfin une zone d'activité marine durable à l'extérieur de l'aire marine protégée.

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Cette contribution concerne essentiellement la pêche et la ressource halieutique, ces éléments sont repris dans le document de la CODIM lui-même repris dans le SAGE.*

#### 4 – Société D'Ornithologie de Polynésie (Manu)

Les observations de la société d'Ornithologie de Polynésie sont reproduites ci-après :

“Le document présenté comme Schéma d' Aménagement et de Gestion des Espaces (SAGE) de Polynésie française exprime la volonté d'embrasser l'ensemble des problématiques de développement pour faire de la Polynésie française à l'horizon 2035, un modèle de valorisation des patrimoines naturels et culturels d'un Pays océanien résolument tourné vers l'avenir.

La lecture attentive du document montre cependant que ces mots ne se traduisent pas dans les projets de développement proposés. Il y a un manque de vision d'avenir dans ce qui apparaît comme une compilation de rapports parfois très anciens et la reprise de mesures et de projets qui appartiennent à une vision passée du développement.

En effet la question du changement climatique et de ses conséquences (réchauffement des océans, acidification, élévation du niveau des mers, intensification des événements climatiques) à moyen terme est sous traitée alors que cette vision prospective devrait être au centre du SAGE.

Il y a un profond déficit de la prise en compte de travaux scientifiques récents du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans ce travail.

La préservation de la biodiversité qui est le deuxième enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité avec le changement climatique est aussi très largement sous-traitée et mal évaluée.

Ces deux enjeux sont toujours abordés sommairement et en fin de chapitre alors que cela devrait être la priorité. Il y a encore beaucoup de travail pour faire évoluer les mentalités des décideurs et à ce titre le SAGE n'y participe pas vraiment.

S'il ne s'agissait que d'un manque de vision cela pourrait simplement être la résultante de choix techniques dépassés mais il paraît bien plus grave de constater le manque de rigueur scientifique dans l'analyse se traduit par des erreurs (parfois mineures comme le niveau de la mer a augmenté d'environ 7 °C p215 du livre 1) et de nombreuses omissions.

Sur la forme, l'usage abusif du copié-collé qui permet certes de donner du volume au rapport n'apporte rien en matière de réflexion (ex enjeux du changement climatique (Livre 1 p215, 354,432). Ce travers relevé sur ce thème, qui disqualifie certains rédacteurs, est certainement généralisé. Toujours dans le livre 1 en page 197 où l'on traite du problème de l'eau aux IDV on se demande ce que vient faire la question des débits d'étiage "notamment à Bora Bora" ... Les exemples de ce type sont trop nombreux pour être tous relevés mais font douter de la valeur technique du document.

De façon générale la majorité des graphiques tels qu'ils apparaissent sur les fichiers téléchargeables ne sont pas exploitables car les légendes sont illisibles. Il s'agit là d'un biais qui fausse la possibilité de critiquer objectivement ces travaux.

Par ailleurs, si le document du SAGE met en avant certains principes de base louables, ceux-ci ne restent que des vœux pieux quand on doit passer aux projets dits de développement ce qui laisse une impression de schizophrénie à la fin de la lecture de cet ouvrage car les auteurs ont bien du mal à réaliser la synthèse économie-social-environnement du développement durable

La SOP Manu, de par ses compétences s'est principalement penché sur la question de la place accordée à la mise en valeur et à la protection de la biodiversité du Pays en s'intéressant à l'impact des projets envisagés dans les îles vis-à-vis de la faune aviaire endémique et menacée. Ainsi la SOP Manu a rédigé et publié un inventaire des ZICO (Zones Importantes pour les Oiseaux), financé par le Pays et la Commission européenne qui est censé être un outil d'aide à la décision pour les responsables du Pays.



Force est de constater que si cet outil est cité dans la liste des acronymes il n'apparaît que 2 fois dans le livre II (pour le site d'Opunohu et les îlots rocheux des Gambier) alors que 32 zones sont clairement identifiées. Ainsi la liste des sites prioritaires pour la conservation des espèces passe compétemment sous silence au plan de la préservation des « réservoirs » de faune et flore riches en biodiversité, des zones uniques comme Fatu Hiva qui abrite l'oiseau le plus rare et le plus menacé (en danger critique d'extinction) du Pays : le Monarque de Fatu Hiva. Pourtant cette île a été classée n° 1 au monde en valeur de la biodiversité (Brooke, M. d. L., et al. (2007). "Prioritizing the world's islands for vertebrate-eradication programmes." *Animal Conservation* 10(3): 380-390.)

Le cas des atolls de Manuae et Motu One est réglé en 12 lignes par des poncifs qui ne proposent rien pour solutionner le problème des squatters quant à d'autres sites aux Tuamotu ils sont passés sous silence comme Fangataufa (peut être cet atoll ne fait-il plus partie de notre territoire?).

La Société d'Ornithologie de Polynésie n'a pas une vision négative du développement quand celui-ci répond aux critères du développement durable mais ici encore nous devons constater que le SAGE continue de s'attacher à des projets anciens et ne fait pas preuve de l'inventivité nécessaire pour faire face aux défis des 30 prochaines années.

Pourquoi ne pas reconnaître que si aucun investisseur ne s'intéresse au village tahitien (d'ailleurs le SAGE s'arrête au retrait de China Railways et omet le dernier avatar des investisseurs Maori) ou que les Investisseurs de la Ferme Aquacole de Hao se font attendre c'est que ces projets appartiennent à une vision dépassée du développement ? On pourrait en dire autant de la route sud de Tahiti.

Il en est de même pour la reprise de l'extraction du phosphate à Makatea.

L'activité minière est par essence non durable (elle s'arrête à la fin de l'extraction des ressources non renouvelables) et destructrice des espaces naturels et il relève d'une certaine malhonnêteté intellectuelle de la qualifier comme telle. C'est pourquoi la métropole est aujourd'hui réticente face au projet "montagne d'or" en Guyane et que l'Australie (pays minier s'il en est) a renoncé en 2016 à toute expansion de l'exploitation des phosphates sur l'île Christmas face au risque d'atteinte "significatif et inacceptable" à l'environnement de cette île comparable par sa géomorphologie, son économie et sa riche biodiversité à Makatea.

Le SAGE recommande que les sites inventoriés avec une priorité de conservation « prioritaire » par la DIREN, fassent l'objet d'un classement imposant une restriction partielle ou totale d'accès et d'aménagement. C'est justement le "cas de l'atoll soulevé de Makatea, avec sa forêt primaire à Homalium et ses falaises" (mais aussi avec la présence d'espèces aviaires endémiques et menacés restreintes à cette seule île au monde dont le *Rupe Ducula aurorae*). C'est pour cette raison que Makatea est classée comme ZICO (en danger de surcroît selon Birdlife International) et de surcroît zone clé pour la biodiversité (KBA) selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et enfin c'est un des 7 sites sélectionnés par l'Alliance for Zero Extinction (AZE) de Polynésie française.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que le document du SAGE fasse preuve d'une telle partialité en écrivant : "LE SAGE considère donc ce projet d'intérêt national pour le Fenua, compte-tenu de son enjeu économique et social et de l'attention qu'il porte aux questions environnementales et culturelles". Ces conclusions péremptoires sont en contradiction totale avec le paragraphe Préservation des « réservoirs » de faune et flore riches en biodiversité cité ci-dessus.

Le SAGE, qui se cantonne généralement à des recommandations et préconisation, prend ici des positions définitives et politiques ce qui n'est pas son rôle, démontrant un parti pris avant même la consultation de la société civile et le vote de l'assemblée de Polynésie. (On peut aussi s'étonner de l'emploi abusif "d'intérêt national" car il ne semble pas que les autorités de l'Etat aient pris une quelconque position sur ce sujet).

Le SAGE reprend quasiment in extenso les arguments du promoteur sans les passer par le filtre de l'analyse scientifique et technique. Les perspectives de recettes seraient de 35 M (millions?)\$ par an, ce qui est considérable à l'échelle du Fenua, (mais surtout pour le promoteur).

Les revenus fiscaux pour le Pays sont estimés à 177 M \$: le SAGE ne nous dit pas si c'est par an ou sur toute la durée de l'exploitation ce qui n'est pas la même chose et on ne peut donc décemment juger de l'intérêt financier pour le pays ; on peut aussi s'étonner que la valeur soit donnée en dollar (US, australien?) montrant qu'il s'agit des seuls chiffres du promoteur. Quant aux redevances versées aux propriétaires fonciers si elles sont de 50 M XPF cela représente 1,3% du revenu de la mine c'est-à-dire des miettes. Les 73 emplois promis (sont-ils pour les locaux?) représentent à peine 1 pour mille des emplois salariés du Pays. Si ce projet semble être le jackpot pour le promoteur australien on est justement en droit de questionner son intérêt économique et social pour le *Fenua*.

Il n'y a aucun élément dans ce projet quant au principe des compensations environnementales (pourtant inscrites dans le code de l'environnement) des dégradations écologiques entraînées par l'activité minière comme si le promoteur estimait qu'il n'y en aurait pas.

Le volet environnemental concernant la "réhabilitation" post-extraction présenté par le SAGE relève du domaine de l'utopie. Disons qu'il n'y a au monde aucun exemple de réhabilitation de mine de phosphate et que le résultat final de l'extraction est connu (voir l'exemple de la désertification de l'île de Nauru).

On est donc en droit de s'interroger sur les raisons d'un tel parti pris pour un projet qui sera la réédition d'une aventure passée, au relent colonial, qui n'avait guère profitée à la population locale laissée à l'abandon après l'arrêt de l'exploitation.

Une des raisons de cette présentation biaisée pourrait provenir d'un possible conflit d'intérêt avec l'un des rédacteurs du SAGE, à savoir le bureau d'étude PTPU qui est payé par Avenir Makatea pour la réalisation des études d'impact de l'extraction du phosphate de Makatea et qui pourrait tirer profit de la réalisation de ce projet.

L'ensemble de ces arguments nous conduisent à considérer que le projet minier à Makatea doit faire l'objet d'un traitement objectif et indépendant pour conduire à une décision éclairée ce qui n'est manifestement pas le cas dans le cadre actuel et en conséquence qu'il doit être retiré du SAGE sous sa forme actuelle.

Plus généralement, il importe que le document du SAGE oriente la réflexion de nos dirigeants dans une direction qui soit plus proche des enjeux liés à l'urgence environnementale."

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*L'association demande la prise en compte des dernières études environnementales publiées et non intégrées dans le document actuel.*

*Les autres observations ont déjà été traitées dans les commentaires sur le document de la FAPE.*

#### 5- Observations émanant de la commune de Faa'a

Les observations de la commune de Faa'a sont reproduites en intégralité ci-après :

"Dans le cadre de l'enquête publique relative au Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la Polynésie Française, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations, tout d'abord d'ordre général, puis d'un point de vue plus particulier relatif aux projets structurants de ma commune :

#### Observations générales :

Les orientations générales de ce schéma cadre d'aménagement ont été définies sans concertation avec les élus municipaux du pays, en tant que représentants et défenseurs légitimes des intérêts de leurs populations. Aussi, je suis convaincu que ce schéma, élaboré par des experts français, vise non pas les besoins supérieurs de notre peuple, mais les seuls intérêts de l'Etat français, comme les essais nucléaires il y a 60 ans. Je refuse que mon peuple soit de nouveau

victime de la Raison d'Etat à travers ce schéma cadre qui sera opposable aux tiers et à l'ensemble des communes lors de la mise à jour des Plans Généraux d'Aménagement (PGA), des Plans de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) et de tout autre projet en lien avec l'aménagement de notre Pays Maohi Nui.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que depuis le 17 mai 2013, la Polynésie est réinscrite sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU, lequel a également consacré, depuis le 6 décembre 2016, le droit de souveraineté de notre peuple sur toutes ses ressources terrestres, maritimes et aériennes. Ainsi, je me permets de vous rappeler à nouveau le droit inaliénable de notre peuple à sa pleine liberté, à l'exercice de sa souveraineté et à l'intégrité de son territoire, et le devoir pour l'Etat français "de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne devant jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance".

Ce constat m'amène à rappeler à la mémoire de tous que le processus de décolonisation, légal et légitime au plus haut point dans lequel nous sommes inscrits commande et exige que la République française mette en place tous les moyens de décolonisation et passe surtout par l'octroi de compétence à même de favoriser un développement que le peuple Maohi aurait choisi en vertu de ses richesses naturelles et de ses propres compétences intellectuelles.

Aussi, toujours dans une logique de reconnaissance de notre peuple Maohi et de son droit à l'autodétermination, je réitère mon avis défavorable, exprimé par courrier n°173112/30/DGS-hl du 7 mai 2019, quant à la création de l'agence d'aménagement et de développement du territoire en Polynésie avec le recrutement de cadres métropolitains pour assurer ces missions qui viendraient empiéter sur celles de certains services du pays, et à la participation financière des communes au fonctionnement de cette entité. En effet, nos cadres locaux ont une meilleure connaissance du contexte propre à notre Fenua afin de répondre aux attentes et aux problématiques majeures de développement et d'aménagement de notre territoire et de nos populations insulaires, et ainsi favoriser un développement que le peuple Maohi aura lui-même choisi en vertu de ses richesses naturelles et de ses propres aspirations. Cependant, force est de constater une fois de plus avec tristesse et colère cet « état de soumission » où le peuple Maohi perd malgré lui son droit d'exister en tant que peuple légitime. Je tiens à préciser que la notion de « peuple Maohi » n'est pas un principe d'exclusion mais un réel principe de dignité que nous revendiquons dans notre Pays.

Enfin, je constate avec effroi que l'immigration de notre Pays n'est pas contrôlée et que cet axe primordial pour l'avenir de notre Fenua n'est pas développé dans le cadre du Schéma cadre d'aménagement.

#### Observations particulières :

Le projet du Schéma d'Aménagement Général (SAGE) semble avoir une vision trop limitée dans le temps et devrait avoir une vision plus globale, à plus long terme voire centenaire concernant l'organisation et de l'aménagement de l'espace terrien, maritime et aérien de notre Fenua.

La durée d'un mois de l'enquête publique est beaucoup trop courte pour permettre à la population d'être largement consultée. La procédure de validation semble être un objectif à atteindre dans les plus brefs délais et m'amène à me questionner sur sa réelle finalité: Est-elle justifiée par les échéances électorales du premier trimestre de 2020 ou de l'arrivée prévue du Président de la République ?

La représentation du projet du Schéma d'Aménagement Général (SAGE) devrait être réalisée par une maquette numérique et physique afin que nos populations puissent avoir une présentation visuelle et plus concrète de l'avenir de son Fenua afin de pouvoir se projeter dans le temps.

Le projet de la route des côteaux: un accord de principe si les aménagements nécessaires sont prévus afin de résoudre le goulot d'étranglement au niveau de Papeete et en respectant les ressources en eau de mon territoire communal (les périmètres de protection des captages d'eau notamment pour le captage de Tavararo).

La construction d'une digue autour de la plateforme aéroportuaire de Faa'a : un avis défavorable car Faa'a porte déjà les stigmates les plus visibles de la colonisation avec la construction de l'aéroport international sur son territoire lui imposant l'enclavement sur plus de 3 kilomètres de l'accès au lagon modifiant et bouleversant profondément le mode de vie de ses habitants ainsi que l'équilibre environnemental.

L'agrandissement de l'aérogare de Faa'a et le transport en commun sur site propre (TCSP) desservant l'aéroport international: un avis favorable sous réserve de tenir compte du développement de ma commune et des besoins de ma population. Aussi vous n'êtes pas sans savoir que la question foncière en Polynésie est un sujet viscéral et sensible tant le Polynésien est attaché à sa terre nourricière, celle-là même dont il a été allègrement spolié depuis que son pays est devenu une colonie française du Pacifique.

Les travaux hydrauliques sur la plateforme aéroportuaire de Faa'a : il est nécessaire d'associer les services techniques de la commune et de préciser au préalable la nature des travaux envisagés.

Le classement du site du Mont Marau inventorié avec une priorité de conservation « prioritaire » par la DIREN : un avis favorable sous réserve de respecter les ressources en eau, de permettre le développement des projets d'utilité publique profitant à la population et que le Pays soit porteur du projet en le justifiant devant les nombreux propriétaires terriens.

La notion du « Grand Papeete » semble être une vision purement « politique » où les communes de Mahina, Arue, Pirae, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao semblent être oubliées au détriment de la commune de Papeete. La notion d' « agglomération urbaine de Papeete » semble être plus appropriée pour définir cette communauté d'agglomération.

Faa'a est une commune dite « militarisée sous couvre-feu continu », en effet de nombreuses assises foncières sont occupées par les forces de l'ordre (la gendarmerie, la BA 190, la résidence BOPP DUPONT, la résidence des gendarmes à Auae ... ). La commune demande à récupérer de droit ce foncier affecté à l'Etat au profit de sa population et souhaite dans un avenir proche la « démilitarisation » de son territoire communal.

Les futurs lotissements devront au préalable faire l'objet d'une étude hydraulique des ressources en eau (captages et forages) afin de pouvoir vérifier la capacité de la commune à fournir cette ressource à ses administrés. En effet, la commune refusera l'implantation des futurs lotissements si les ressources en eau sont insuffisantes.

De ce fait, il est aujourd'hui impératif de penser autrement l'aménagement et le développement de notre Fenua, ce qui m'amène à me poser la question suivante à la lecture de ce schéma cadre d'aménagement : Quelle société souhaitons-nous pour nos enfants de demain ?

Le Maire de la commune.”

#### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Au-delà des remarques à connotations politiques qui ne sont pas du ressort de cette commission, la commune est globalement favorable à la route des coteaux, aux TCSP, au classement environnemental du mont Marau, à l'agrandissement de la plateforme aéroportuaire ou aux lotissements pour l'habitat mais défavorable à la création d'une digue de protection de la piste.*

## 6 – Observations émanant du « Gouvernement provisoire tahitien » de Charlie CHING

Les observations émanant du Gouvernement provisoire tahitien concernent essentiellement le foncier et les conséquences autour de ce sujet depuis les actes de revendication. Son représentant conteste le SAGE et demande de préserver le peu de terres qu'il reste aux polynésiens. Il conteste aussi les propriétés dénommées « terres domaniales ».

### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Il s'agit essentiellement du droit de propriété et les membres de la commission d'enquête n'émettent pas de remarques particulières sur le sujet.*

## 7 – Observations du Cluster Maritime Polynésie Française

Le Cluster Maritime Polynésie Française (CMPF) souhaite que la version finale du SAGE puisse préciser :

- les dispositions envisagées pour la sécurité en mer ;
- les besoins et les contraintes dans le cadre de l'aménagement de la zone portuaire de Papeete ;
- les visions pour le développement des infrastructures portuaires à l'échelle du Pays.

Le CMPF demande aussi que la cartographie nautique puisse être complétée.

S'agissant du Lycée de la mer, le CMPF souhaite que le positionnement soit préalablement étudié et validé par tous les acteurs du secteur.

Le CMPF souligne par ailleurs les divergences entre le projet du SAGE et les stratégies sectorielles définies telles que la pêche, le tourisme nautique et les transports inter-insulaires.

### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Les observations du CMPF ne remettent pas en cause la stratégie globale du SAGE et les divergences constatées pourront être harmonisées.*

## 5-7-8-LES AVIS EN MARGE DU SAGE

Quelques avis épars en marge de la consultation ont été enregistrés, tels que le financement de la construction du centre de mémoire des essais nucléaires ou qu'une partie des terrains militaires de Tahiti rétrocédés par l'État puisse être réservée au bénéfice des habitants des Tuamotu car les essais nucléaires se sont déroulés aux Tuamotu.

Une personne dit que les produits sont plus chers aux Tuamotu et dit être d'accord pour interdire la commercialisation des Kaveu, des tortues, des requins, de la viande de chien mais non interdire leur consommation qui est une nécessité pour les populations éloignées.

### Commentaires des membres de la commission d'enquête :

*Ces déclarations n'appellent pas de commentaire de la part des membres de la commission.*

## **6 – AVIS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

*Le SAGE est le document juridique que la Polynésie française doit se doter pour planifier son aménagement et son développement durable tel qu'il est prescrit par la loi du Pays n° 2012-17 du 13 août 2012 portant modification du Code de l'Aménagement dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française.*

*Les préconisations contenues dans le livre 2 constituant le SAGE, répondent aux enjeux et défis posés par le livre 1, lesquels sont issus des diagnostics du Fenua et de chaque archipel.*

*Le projet de SAGE, conformément à la loi de Pays n°2012-17, est élaboré en concertation avec le comité de pilotage (COPIL), le comité technique de coordination (COTECH) et des groupes de travail composés de représentants institutionnels et de la société civile. L'enquête publique quant à elle recouvre l'ensemble de la Polynésie et ses archipels (circonscriptions administratives).*

*Les thèmes qui préoccupent la société, notamment en termes de communication, d'habitabilité, d'activités économiques, d'énergie, de vulnérabilité et de protection de l'environnement, trouvent des préconisations et des orientations dans leur aménagement et leur développement durable, bien que les nouvelles technologies de l'information et de la communication n'aient pas été suffisamment abordées.*

*Les préoccupations des pétitionnaires qui se sont exprimés lors de l'enquête publique, concernent très majoritairement, les grands projets pour lesquels une concertation est demandée sur leur opportunité,*

*En conséquence, la commission d'enquête, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française, avec les recommandations suivantes :*

- 1 - La consultation du public s'est faite dans les règles fixées par le législateur, toutefois, les membres de la commission ont reçu des remarques quant à un déficit de communication notamment au niveau des communes. A l'avenir, il serait bon de prévoir, en plus de la communication institutionnelle, un plan de communication spécifique afin d'élargir au mieux la consultation du public.*
- 2 - Le SAGE est un document essentiellement conceptuel qui fixe les grandes orientations du Pays au travers du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Polynésie qui seront ensuite déclinées dans différents documents (PGA, PAL et schémas directeurs sectoriels) et outils de prévention, gestion et préservation (PPR, PGEM & AMP/G). La présence de projets d'infrastructure ciblés et localisés, dont l'utilité publique n'a pas été développée ni étayée, a perturbé la sérénité du débat de fond sur les grandes orientations à long terme.*

*A ce titre, le projet de route du sud a représenté l'essentiel des observations négatives (>90%), il paraît donc important de revoir dans sa globalité la liaison Taravao-Papeete dans sa nature (terrestre, maritime) dans la diversité des modes de transport (bus, véhicules particuliers, PL, 2 roues etc...) et dans son tracé en ayant à l'esprit qu'un impact foncier trop important serait de nature à compromettre le projet (cf. commentaires des membres de la commission sur la route du sud).*

*Au moment opportun, les grands projets figurant dans le SAGE devraient faire l'objet de procédure d'enquête publique individuelle.*

3 – La consommation d'énergie liée aux transports représente une part importante des éléments entrant dans la détérioration de la qualité de l'air par le rejet de CO2.

*Ainsi, le SAGE pourrait intégrer dans ses préconisations, l'incitation à la mise en service de véhicules individuels ou collectifs utilisant une énergie non polluante.*

4 - Beaucoup de déclarants souhaitent une prise en compte anticipée des préconisations contenues dans le SAGE, c'est un élément intéressant qui reflète une prise de conscience collective en matière de transition environnementale.

*La mise en place rapide d'une structure de gouvernance du SAGE répondrait à cette attente ainsi qu'aux inquiétudes formulées sur l'avenir de ce document..*

5 - La finalisation du SAGE, avant son passage devant l'assemblée de Polynésie, pourrait se faire dans le cadre d'un dialogue constructif avec les fédérations représentatives des associations de protection de l'environnement en Polynésie en vue de conforter ses grandes orientations environnementales.

Fait à Papeete, le 28/11/2013

Le président de la commission d'enquête publique



Gaspard PONIA

Membre de la commission d'enquête publique



Yvon CHAGNE

Membre de la commission d'enquête publique



Didier BERTIN